

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

RESTAURANT PIZZERIA
Specialità italiane
LA GONDOLA
Voir en pages 14 et 23



Association des vigneronnes
Ses vins
du terroir
un label
de qualité
et d'authenticité

*La Cave
Vevy-Montreux*
UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48

CHF 1'000.- de prime*

à l'achat d'un nouveau véhicule au gaz naturel/biogaz



gaz naturel
biogaz

économisez 40%
sur vos frais de carburant

n° gratuit : 0800 429 429
*offre soumise à conditions

www.holdigaz.ch



Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat

SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Et si nous optimisions **votre performance**
par le développement du capital humain?

Analyse et bilan de compétences - Conseil en formation
Gestion du changement - Animation de la formation
Coaching - Certification

Zurich, Bâle, Genève, Lausanne, Montreux et dans plus de 20 pays

education@altran.ch
altraneducation.ch
Tél. +41 58 122 122 1

Altran
Education Services

altran

CENTRE MÉDICAL CLARENS MONTREUX

RUE DU LAC 86 À CLARENS TÉL 021 964 55 26

HORAIRE D'OUVERTURE

LUNDI AU VENDREDI DE 7 : 30 À 22 : 00 ET LE SAMEDI DE 9 : 00 À 19 : 00

AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS !



cmcm.ch

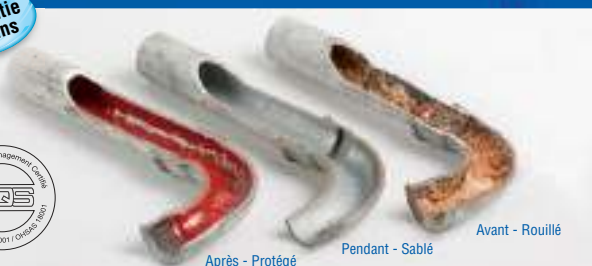


Solu Tubes

SA

Assainissement de conduites

Garantie
15 ans

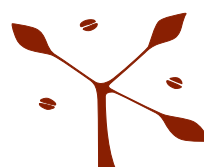


**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch



CASINO DE MONTREUX
Le plaisir n'est pas un hasard...



Lino's Coffee®

Authentic Italian Experience

www.linocoffee.com

Hôtel Helvétie, Av. du Casino 32, Montreux

BIEN PLUS
QU'UNE SIMPLE PAUSE CAFÉ ...



WiFi
GRATUIT
ET ILLIMITÉ

L'IMMOBILIER DYNAMIQUE BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40

www.bernard-nicod.ch



ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63

MOSCA VINS

Le plaisir de faire plaisir!



Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68

www.moscavins.ch

ANDRÉ ^{MONTREUX} LIECHTI



Décoration et Architecture d'intérieur Rue de l'Eglise-Catholique 5 | 1820 Montreux,
Tél : +41 21 963 64 33 | Fax : +41 21 963 03 81 | www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens-Montreux

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation Vente Electro-mécanique Bobinage Dépannage

Moteurs électriques industriels

Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,

1820 MONTREUX 2, Tél. et fax 021 963 75 18

E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2014, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 24 février;

N° 2 mars-avril, 26 avril;

N° 3 mai-juin, 21 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 28 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 26 avril 2014

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 2, **3 avril 2014.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch

EDITORIAL



*Quelques orchidées en fleur
dans la serre du soussigné.*

Chères lectrices, chers lecteurs,
Dans ce premier numéro de l'année, paraissant pour la 19^e année consécutive, j'ai le plaisir de vous informer que Montreux Info-Ville sera édité 6 fois, tous les deux mois, tous ménages gratuits y compris dans les boîtes aux lettres «Publicité interdite». Ce magazine de l'information politique, économique et culturelle de la commune de Montreux et ses villages, est distribué par La Poste. Malgré des coûts toujours plus croissants, grâce à nos annonceurs, Montreux Info-Ville vous fera découvrir comment, et par qui, les décisions importantes de votre commune sont prises. Sans eux, il n'y aurait tout simplement pas d'information de ce genre, «exclusif en Suisse» en mains privées, au service de la collectivité.

Un grand merci à tous nos annonceurs pour leur soutien essentiel à la vie de Montreux Info-Ville.

A vous lectrices et lecteurs de les favoriser en les soutenant.

Si les informations sont publiées 2 à 3 mois après les décisions, c'est qu'il est impossible de faire autrement. Mais l'essentiel est d'être informé. Et parfois il arrive, faute de place, que certaines interventions ne figurent pas dans votre revue. Sans coupures volontaires de qui que ce soit, je prie les personnes parfois concernées de m'en excuser. Mais les procès-verbaux sont accessibles intégralement sur notre site www.montreuxinfoville.ch.

Bien du plaisir en 2014.

*Jean-Claude Doriot,
éditeur*



021 965 24 24 www.taxi-vip.com

Nouveau!
20 chambres
Hôtel B&B La Rouvenaz



La Terrasse



by Rouvenaz with
Lake View in Montreux

La Vinoteca



Wine Bar in Montreux

L'Avenir



Café - Restaurant à Vevey

■ ■ ■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 6 novembre 2013 à 20 h 00, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

Présence: 83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Brücher, Magdalena Müller, MM. Julien Chevalley, Yves Depallens, Grégoire Furrer, Claude-Pascal Gay, Daniel Manzini, Aurelio Mastropaolo, Jean Daniel Rochat, Heinz Schoeneich, Raphaël Tanner, Vincent Tschopp.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Patrick Grognez, Gian Franco La Rosa, Gilles Marco.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 OCTOBRE 2013

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Y.-L. Kundert «Branché sur le futur» (date de la commission: le mercredi 20 novembre 2013 à 20 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux);

La commission suivante étudiera ce postulat:

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: MM. René Chevalley, Francis Gonzalez, Mario Gori, Anthony Huys, Yves Laurent Kundert, Tal Luder, Cyril Pabst, Jean-Baptiste Piemontesi, Bernard Tschopp.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

2.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. L. Demartini «Pour

des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera» (date de la commission: le jeudi 28 novembre 2013 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux);

Présidence PLR: M. Patrick Aubort

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Felice Calvo, Bassam Degerab, Laurent Demartini, Yves Depallens, Emmanuel Gétaz, Jean-Bernard Kammer, Edgar Schneider.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

2.3 Communication de la CCO sur la nouvelle version du site internet du Conseil

3. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente Irina Gote a reçu 4 courriers au titre de Présidente du Conseil:

Le premier émane de M. Joseph Surchat qui a pour objet l'éboulement qui a eu lieu devant son chalet situé à la Route de Sonchaux 6 à Caux.

La Municipalité a pris connaissance du présent courrier et a répondu à M. Surchat, en date du 25 octobre dernier, en précisant, elle cite: «Nous avons contrôlé l'état de la route en amont de votre propriété et n'avons pas constaté de dégâts importants nécessitant une intervention rapide».

La correspondance, ainsi que la réponse municipale seront jointes au procès-verbal de cette séance.

Le deuxième courrier émane de M. Zimmermann de Veytaux. Comme ce courrier traite d'un conflit de travail d'ordre privé et qu'il y a une procédure juridique en cours, elle ne donnera pas lecture de son courrier et il ne sera pas joint au procès-verbal.

Par contre, il sera consigné au greffe et chaque conseillère et conseiller qui souhaite le consulter, peut le faire. Mme la Présidente se permet également de rappeler, qu'en tant qu'élus, toutes et tous sont tenus au devoir de réserve.

Le troisième courrier émane de M. Florent Roduit et il s'agit de sa lettre de démission. Elle en donne lecture.

Un nouveau Conseiller sera assermenté, pour le groupe PLR, lors du prochain Conseil.

Le quatrième courrier émane de M. Bernard Rey - M e r m e t , Rédemptoriste, qui nous écrit suite à la lettre de condoléances que Mme la

Présidente lui a adressée après le décès du Père Gilbert Gex-Fabry.

Mme la Présidente Irina Gote a également reçu 2 courriers où elle est citée en copie.

Le premier émane de M. le Conseiller Gilles Marco, il est adressé à Mme Rimella en sa qualité de Présidente ARAS Riviera. Il a pour titre «Plainte pénale contre le CSI-Centre social intercommunal de Montreux-Veytaux.

Le deuxième émane également de M. le Conseiller Gilles Marco et il est adressé à M. le Syndic Laurent Wehrli. M. le Conseiller Gilles Marco demande l'exclusion de tous les Conseillers communaux pour parjure de leur serment.

Comme ces courriers ont été adressés en copie à Mme la Présidente, ils ne seront pas annexés au procès-verbal de cette séance. Tout conseiller ou conseillère qui souhaite en prendre connaissance peut venir vers Mme la Présidente, à la fin de la séance, pour consulter ces courriers.

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu une communication écrite de la Municipalité dans l'enveloppe:

- relative à une opération immobilière portant sur les parcelles Nos 4652 et 4655 de la Commune de Montreux.

Il n'y a pas d'autres communications.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES

Il n'y a aucun dépôt de postulat, ni de motion, mais deux interpellations ont été déposées sur le bureau de Mme la Présidente.

Les interpellations seront développées au point 9 de l'ordre du jour.

6. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION DE GESTION DU FONDS CULTUREL RIVIERA, EN REMPLACEMENT DE M. M. OCH, DÉMISSIONNAIRE

Madame la Présidente ouvre la discussion et attend les propositions de candidatures.

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Alexandre Staeger à l'honneur et le plaisir de proposer la candidature de M. Alioune Diop.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

M. Alioune Diop est élu à main levée, à l'unanimité, membre suppléant à la commission de gestion du Fonds culturel Riviera.

Applaudissements de l'assemblée et Mme la Présidente Irina Gote félicite M. Alioune Diop pour son élection.

JP JF

**JOST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ 021 963 00 63

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 sur le préavis No 18/2013 relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac; à la réponse au postulat du 2 février 2011 de M. Olivier Mark "Combattons le "littering" à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances"; à la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 820'000.- pour couvrir les frais de mise en œuvre de la taxe au sac (rapp: M. Ch. Bécherraz);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme la Présidente déclare qu'elle va donner un certain nombre d'informations préliminaires pour que l'on soit tous bien au clair sur la façon, dont elle pense traiter ce rapport.

Comme la procédure est très complexe et pour que le déroulement de ce point puisse se faire de manière sereine et sans crispations, elle propose de procéder de la manière suivante:

Tout d'abord, Mme la Présidente va ouvrir la discussion générale sur le préavis et sur le rapport de la commission ad hoc.

Ensuite, elle va ouvrir la discussion sur le contenu du règlement communal sur la gestion des déchets de la Commune de Montreux, qu'elle se permet de nommer règlement no 1, pour simplifier les choses.

Elle va ouvrir la discussion article après article et l'on va également traiter des amendements déposés en commission aux articles 6 et 7 de ce règlement. Bien entendu que tous sont libres de déposer tout autre amendement sur ce règlement municipal.

Ensuite, elle passera aux règlements tels que proposés par la commission ad hoc, et en premier lieu le Règlement du Conseil communal, visant à l'introduction d'une subvention communale annuelle au bénéfice des personnes physiques assujetties à la taxe forfaitaire habitants (TFH) sur la Commune de Montreux, pour couvrir les frais de gestion des déchets urbains. Elle nomme ce règlement, règlement no 2 par esprit de simplification.

Ce nouveau règlement va également être traité article par article comme le prévoit le règlement du Conseil communal.

En dernier lieu, Mme la Présidente va traiter du deuxième règlement tel que proposé par la commission ad hoc et qui se nomme Règlement du Conseil communal visant à l'introduction d'une subvention communale annuelle au bénéfice des entreprises assujetties à la taxe forfaitaire entreprises (TFE) sur la Commune de Montreux, pour couvrir les frais de gestion des déchets urbains. Ce règlement est à

considérer comme le règlement no 3, et il sera également traité article par article.

Finalement, elle va procéder au vote des conclusions du préavis telles qu'amendées.

Elle insiste sur un élément important: les deux règlements proposés par la commission sont à traiter après la discussion sur le règlement municipal, car ils amendent les conclusions du préavis municipal. A cet effet, il faut se référer aux points 5 a, b, c des conclusions et 6 a, b, c des conclusions.

Donc, en page 11 du rapport de la commission, sous le point B Taxes forfaitaires habitants lorsqu'on lit: «Suite à un échange de vues et sur le modèle de la commune de Renens, un amendement est proposé sous la forme d'un nouveau règlement», il faut lire un amendement aux conclusions du préavis municipal et non pas un amendement à l'article 12 lettre B al.1, du règlement municipal.

Il en va de même pour l'amendement de la page 12 du rapport, elle cite: «Des commissaires estiment que le même geste doit être fait pour les entreprises, un amendement est proposé». Il s'agit à nouveau d'un amendement aux conclusions du préavis, puisqu'on ne peut pas enchâsser un règlement dans un autre règlement. Par conséquent la commission n'a pas proposé d'amendement sur le contenu de l'article 12.

Dès lors, tout autre amendement aux conclusions du préavis, sera traité après le vote des trois autres règlements.

Mme la Présidente demande si quelqu'un s'oppose à cette façon de faire, ce qui n'est pas le cas.

M. Christian Bécherraz, Président de la commission, s'excuse pour les décalages qu'il y a dans les dernières pages du rapport. L'écriture ayant été modifiée, il était impossible à M. Bécherraz de corriger.

La discussion générale est ouverte sur le préavis et sur le rapport.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce préavis ainsi que le rapport de la commission l'ayant étudié ont suscité un riche débat au sein du groupe PLR.

Par nature, nous sommes favorables à la responsabilisation du citoyen. Le cas de la gestion des déchets est toutefois un peu particulier, tant il est aujourd'hui ancré dans les usages, qu'il s'agit là d'une tâche collective. En ce sens, nous tenons tout d'abord à saluer le travail réalisé par les services concernés et la Municipalité afin de proposer une solution qui atténue, autant que possible, les effets négatifs de

ce changement de système, imposé par le droit supérieur.

Notre regard s'est ensuite en particulier, et vous ne serez pas surpris, concentré sur les enjeux financiers liés au préavis ainsi qu'aux amendements proposés par la commission. Soucieux de bonne gestion, nous appelons de nos vœux la plus grande transparence possible au niveau des comptes communaux et, dans cet esprit, il semble opportun à la majorité de nos membres de comptabiliser, sur un compte spécifique "déchets", l'ensemble des coûts et revenus engendrés par le système de gestion proposé. Il s'agit là de la seule manière de faire permettant, d'ici 1-2 exercices, de tirer un vrai bilan. Et à nouveau, en ce sens, nous saluons la proposition qui nous est faite.

L'expérience d'autres communes ayant mis en place un tel système laisse espérer qu'un tel compte serait éventuellement, à terme, bénéficiaire. La taxe forfaitaire ainsi que la taxe au sac dégageant, à priori, un montant plus élevé que les coûts engendrés; pour autant que l'on ne tienne pas compte des investissements nécessaires (en particulier la déchetterie).

Le cas échéant, cette manne financière (que certains estiment à 1-2 points d'impôts) doit revenir aux citoyens. Nous sommes tous d'accord là-dessus. La manière de le faire fait toutefois débat dans nos rangs.

Tout d'abord, les amendements proposés par la commission concernant l'article 12 du règlement (concrètement le remboursement via une subvention de la taxe forfaitaire) sont une première possibilité. Je profite ici de préciser qu'à notre compréhension ces deux amendements portent en réalité sur le même objet. Il est naturel et juste que le subventionnement, si subventionnement il y a, se fasse au bénéfice tant des personnes physiques que des PME qui supportent déjà de nombreuses taxes et sont pourvoyeuses de précieux emplois locaux qu'il nous appartient également de protéger.

Certains parmi nos rangs estiment que ces subventionnements sont un juste retour au contribuable qui perçoit ainsi concrètement un "retour sur investissement" pour les impôts payés. Ce geste nous apparaît d'autant plus important qu'il vise clairement la classe moyenne pour une fois, ai-je envie de dire. En effet, via les mesures d'accompagnement prévues par le préavis de la Municipalité, les personnes vivant en situation précaire se voyaient de toute façon exonérées de fait de cette taxe. Le subventionnement introduit par les amendements rétablit un certain équilibre en faveur de la classe moyenne, grosse contribuable, ce dont le PLR se réjouit naturellement.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il existe toutefois une autre manière d'envisager ce retour sur investissement. Une part importante de nos membres estime qu'il convient, dans un premier temps, de laisser s'écouler

un exercice sous le nouveau système afin d'en connaître le résultat financier réel. Si, et seulement si, le nouveau compte "déchets" dégage effectivement un résultat positif en fin d'année, ces fonds devraient alors être affectés au budget communal et ainsi permettre d'envisager une baisse équivalente des impôts. Respectivement de maintenir le taux actuel tout en assumant les nouvelles charges qui ne manqueront certainement pas de surgir, si l'on considère les investissements nécessaires projetés ou l'évolution inquiétante de la facture sociale, entre autres. La baisse, ou pour le moins, la stabilité de la fiscalité au sein de notre commune sont un élément important de l'attractivité de notre ville. Le PLR est convaincu que cette attractivité et le maintien d'un cadre fiscal favorable sont essentiels à garantir un avenir serein à nos contribuables. C'est dans cet esprit, et en militant pour une baisse d'impôt, respectivement le maintien du niveau actuel d'imposition, que certains de nos commissaires se sont opposés aux amendements proposés et que certains de nos membres feront de même au moment du vote, et s'en tiendront donc au texte initial du préavis municipal.

Au final, le PLR est bien conscient que l'impact de l'une ou l'autre des deux variantes, subventionnement direct ou baisse d'im-

pôt, est avant tout dicté par la situation personnelle de chaque contribuable. A titre d'exemple, nous avons fait un rapide calcul, pour un couple marié, avec un enfant, déclarant un revenu imposable de l'ordre de CHF 100'000.-, la part des impôts communaux correspond grosso modo à Fr. CHF 4'500.-. La baisse de 1 ou 2 point(s) représenterait, dans ce cas-là, entre CHF 70.- - CHF 140.-. Le subventionnement de la taxe forfaitaire des deux adultes, soit CHF 160.- est donc très légèrement plus favorable dans ce cas.

En conclusion, le groupe PLR est satisfait de constater que les deux solutions proposées vont dans le sens d'un retour en faveur des contribuables de la classe moyenne, c'est là le plus important à nos yeux. Indépendamment de la solution finalement retenue concernant les deux amendements précités, nous soutiendrons naturellement ce préavis au vote final».

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi de rappeler, en préambule, que le parti socialiste s'est toujours opposé à l'idée d'une taxe au sac, car une taxe frappe, sans discernement, les citoyens riches ou modestes, augmentant encore les inégalités. Nous préférons le principe de l'impôt progressif, proportionnel aux revenus, seul principe à même d'assurer une redistribution des richesses.

Cependant, comme nous l'avons déclaré lors de la discussion préalable, le respect du droit supérieur rend inutile notre opposition à ce principe. Nous avons pris l'engagement de chercher à atténuer les effets antisociaux de la taxe. Le compromis trouvé lors des travaux de la commission répond, dans une mesure non négligeable, à notre attente. Il n'est donc pas question pour nous d'envisager, pour compenser cette taxe, une baisse d'impôt. Nous préférons la solution de la commission et nous nous y tiendrons.

Le compromis trouvé par la commission correspond aux aménagements minimaux que nous demandons, pour pouvoir accepter le préavis.

Le groupe socialiste salue le travail et le sens du consensus qui a primé dans la commission, commission qui fut dirigée

Artisans



Laik SA
chapes
isolations

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch



SAGA
PLACEMENT SA

Postes fixes et temporaires

Agences à Bulle - Lausanne - Monthey - Vevey

info@sagaplacement.ch - www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA



Massimo
Carbonara

Anne-Catherine
Scyboz-Gex

Yves
Scyboz

Tél. 021 961 11 12



**imprimerie
press** SA

la prise en main de vos imprimés!

Avenue Nestlé 13 • 1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00 • Fax 021 966 81 02 • info@ipress-sa.ch
Place du Centenaire 3 • 1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46 • Fax 024 466 72 70 • andre.favre@ipress-sa.ch

avec compétence par son Président. Le résultat des délibérations offre une solution qui permet de rembourser la taxe forfaitaire des habitants et la taxe forfaitaire des micro-entreprises, au moyen de deux nouveaux règlements.

Même si nous allons développer nos arguments au moment du débat sur la taxe forfaitaire, nous annonçons d'ores et déjà que nous accepterons ces deux amendements».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre considère l'introduction de la taxe aux sacs comme l'un des grands enjeux de cette législature. Rarement, en effet, une disposition votée par le Conseil communal n'a autant d'impact et de conséquences pour les citoyens. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés, sur la Riviera, pour essayer de permettre à ce dispositif d'être mis en place avec les conséquences les plus positives possibles. Dans certaines communes, l'introduction de la taxe au sac a été douloureuse. Si par malheur, nous acceptons le préavis de la Municipalité sans l'amender fortement, il est certain que la population subirait cette disposition. Pour les personnes et familles à moyens et bas revenus, la manière d'introduire la taxe tel que proposé par la Municipalité, ressemble même à un véritable racket fiscal.

Mais ce n'est pas une fatalité.

Montreux Libre vous propose d'analyser la question avec sérénité et de voir ce que nous pouvons faire.

Ce préavis est comparable à un bonbon «Kiss Cool». Il y a le premier effet, rafraîchissant, qui fait à terme diminuer de 30 % en moyenne la quantité de déchets non triés. Et il y a le deuxième effet, beaucoup moins «cool», qui représente une augmentation de la charge fiscale de l'ordre de cinq points d'impôt pour les contribuables.

Il va de soi que nous sommes favorables à un système qui incite au tri des déchets. La préservation de notre environnement naturel mérite qu'on fasse cet effort. Et nous n'avons de toute façon pas d'autre choix que celui de mettre en œuvre le droit supérieur.

L'augmentation de la charge fiscale nous paraît par contre inacceptable, et ce d'autant plus qu'elle affectera surtout le budget des familles.

Il est totalement inadmissible que notre commune, qui ne connaît pas de problème financier et n'a pratiquement pas de dettes, se voie imposer en catimini une augmentation de la charge fiscale équivalant à 5 points d'impôt. De plus, cette augmentation est antisociale, puisqu'elle aura des consé-

quences très importantes sur les petits budgets, alors qu'elle ne sera pratiquement pas ressentie par les personnes ayant de hauts revenus. Dès lors nous ne pourrions pas adhérer à l'idée d'une partie du PLR de baisser les impôts, pour compenser cette augmentation de la charge fiscale.

Nous ne comprenons pas comment la Municipalité a pu déposer ce préavis avec une telle conséquence. Il nous paraît assez certain qu'en l'état, une augmentation équivalant à 5 points d'impôt serait rejetée si la population était appelée à voter sur ce sujet.

Il s'agit donc de compenser les nouvelles taxes dans la mesure du possible, puisqu'elles sont inévitables.

C'est pourquoi le groupe Montreux Libre continuera à défendre l'amendement qui vise à verser une subvention en parallèle au paiement de la taxe forfaitaire, et ce tant en ce qui concerne les habitants que les petites entreprises.

Mais nous souhaitons aller jusqu'au bout de la démarche consistant à compenser l'augmentation de la charge fiscale, puisque la taxe au sac coûtera encore quelques 2,4 millions aux Montreusiens. Nous soutiendrons donc l'amendement ou nous redéposerons l'amendement qui a été rejeté en commission, et qui a pour but de verser cette subvention destinée à soutenir l'achat de sacs taxés.

Il nous a aussi semblé nécessaire, au vu des mesures d'accompagnement initialement prévues par la Municipalité, de prévoir un fonds permettant une distribution de sacs taxés à l'adresse des personnes générant une quantité de déchets non maîtrisable. De plus, cette distribution doit se faire dans le respect de la personnalité des citoyens concernés et du secret médical. Nous déposerons donc aussi un amendement en ce sens dans la discussion sur le règlement.

Avec les aménagements que nous proposons, l'augmentation de la charge fiscale causée par l'introduction de la taxe au sac et de la taxe forfaitaire serait, dans son ensemble, en grande partie compensée, tout en récompensant les citoyens qui se donnent la peine de trier leurs déchets.

Nous vous invitons donc à ne jamais oublier la question de base : étant entendu que la taxe poubelle doit être introduite, car elle a des effets positifs sur la quantité de déchets triés, comment éviter que la population subisse une charge fiscale plus élevée, alors que la commune n'a pas de problème financier. Voilà à quoi répondent les amendements que nous soutiendrons».

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je salue le travail efficace de la Municipalité qui a tout mis en œuvre afin d'adapter ce règlement aux exigences de notre commune donnant ainsi, par ce préavis, une réelle base de travail aux commissaires.

Je ne vous surprendrai pas si je vous annonce que cette commission a déclenché les passions, tant sur le point de vue politique que sur le point de vue humain. 3 séances marathon empreintes d'émotions certes, mais également empreintes de respect et d'esprit constructif.

Les déchets ne sont-ils pas une ressource mal placée en attente d'utilisation?

Ce préavis, avec les amendements qui vous sont soumis ce soir, est le reflet d'une réflexion profonde tous partis politiques confondus afin d'apporter une solution optimale dans cette problématique des déchets, tout en sachant que nul règlement n'est parfait.

Le groupe UDC est d'avis que le subventionnement de la taxe forfaitaire par habitant (TFH) est la solution la plus adaptée afin d'annuler cette charge supplémentaire pour nos concitoyens, car elle n'engendre pas de mesures administratives complexes et coûteuses tant dans sa gestion administrative que par son contrôle. Les mesures d'accompagnement ciblées s'en trouvent ainsi grandement simplifiées.

Une solution adéquate au travers des différents amendements ayant pu être trouvée pour les petites entreprises qui représentent en nombre environ 80% de notre tissu économique de la commune. Il en va de même par une adaptation du règlement concernant les organisateurs de manifestations à buts non-lucratifs.

Toutes ces mesures permettent une réelle balance entre les nouvelles recettes et les coûts réels, investissements inévitables à effectuer. Le tout laissant ainsi une marge de manœuvre financière respectable à notre exécutif, tout en précisant que l'éventuel excédent du compte des déchets ne pourra être utilisé à une autre affectation.

Le groupe UDC, à l'unanimité, acceptera donc ce préavis 18/2013 tel qu'amendé et vous encourage, Mesdames et Messieurs, à en faire de même. Je vous remercie pour votre attention».

La discussion générale continue.

M. Alain Imhof donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, chères et chers collègues, Mesdames, Messieurs,

En date du mardi 5 novembre 2013 aux aurores, après une longue soirée de discussions traitant notamment de cet objet, sur le quai no 1 de la gare de Montreux, qu'elle ne fut pas ma stupéfaction de constater une immense publicité, payée par Gederiviera, soit de l'argent public,

nous informant de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, de la taxe au sac dans plusieurs communes de la région, dont Montreux.

C'est un véritable SCANDALE et je pèse mes mots, qu'avant l'issue du vote de ce soir par notre Conseil, Gederiviera ait l'outrecuidance de faire de telles publicités, violant ainsi tous les principes de notre démocratie.

En procédant à cette campagne scandaleuse avant l'adoption éventuelle de cette taxe scélérate, les organes de Gederiviera bafouent la dignité de notre Conseil, nous sommes des élus du peuple seuls habilités à procéder à l'adoption éventuelle de ce projet inique et antisocial.

Un organe intercommunal n'est nullement habilité à informer, au nom de Montreux, de l'entrée en vigueur d'une taxe, que nous Conseillers communaux sommes seuls compétents à voter ou refuser ce soir et contre laquelle je me bats vous l'avez bien compris, car elle attaque, en effet, le pouvoir d'achat des classes populaires.

C'est pourquoi, je demande l'arrêt immédiat de cette campagne d'affichage et les excuses de Gederiviera pour cette insulte à la démocratie, à notre Constitution vaudoise et au principe de la séparation des pouvoirs.

Bien plus, et c'est là l'avocat qui vous parle et non le Conseiller communal, si j'étais membre du collège municipal, je réfléchis à deux fois à maintenir ce texte ce soir. En effet, la Loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques ne permet pas ni à Gederiviera, ni à la Municipalité, d'influencer le vote, ni de violer la dignité du corps électoral, soit le peuple souverain.

Dès lors, maintenir ce texte, si contre toute attente il devait être adopté, et conserver cette pathétique campagne de communication pendant le délai référendaire, permettra vraisemblablement à un simple recourant, à un seul opposant d'invalidier le tout de ce soir, sans même utiliser la voie référendaire.

Vous remarquerez que je ne demande nullement le retrait de ce préavis, soucieux pour ma part du principe de la séparation des pouvoirs et chaque autorité, qu'elle soit législative ou exécutive, devant prendre ses responsabilités.

Cela étant, j'attire "urbainement" l'attention de la Municipalité sur les risques juridiques de ce dossier, de part cette campagne antidémocratique. Le castor qui figure sur cette affiche semble mordre de ses incisives prépondérantes, tant l'esprit de nos lois que les futurs rackettés que nous serions tous, en cas d'adoption de ce préavis.

Maintenant que je me suis exprimé sur cette campagne de communication, permettez-moi brièvement d'exposer les raisons de mon opposition au préavis original, tel que présenté par la Municipalité.

Il s'agit là d'un impôt déguisé, puisqu'il rapporterait, selon les calculs de la Municipalité elle-même, 4 millions de francs dans la version initiale de ce préavis. Bien plus, il est piquant de noter qu'une majorité de droite, qui se fait élire en promettant les mirages de baisse d'impôt, entend par là les augmenter par la bande à travers la taxe poubelle.

Là où je retrouve bien nos élus et les idées de droite, c'est de faire payer cet impôt déguisé à l'ensemble de la population, sans respecter le principe de progressivité de l'impôt, principe clef du droit fiscal, ni la capacité du contribuable. C'est un impôt antisocial qui vous est proposé ce soir, une atteinte au pouvoir d'achat des classes populaires.

Ainsi, la famille monoparentale avec trois enfants à charge et au seuil des minimaux sociaux, payera plus par ces sacs que le promoteur immobilier célibataire fumeur de havanes.

Pour ces deux raisons, impôt déguisé et antisocial, dans le cadre du débat préalable, je vous invite à refuser ce préavis. Merci».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il ne rejoint pas tout à fait son prédécesseur, ici au micro, dans ses conclusions, quand bien même il adhère totalement à son interprétation, à sa lecture de la proposition qui est faite, puisque ce préavis, tel qu'il a été déposé, représente une augmentation de la charge fiscale de 5 points d'impôt, et ceci sans la moindre bonne raison de le faire.

Si on regarde concrètement ce qui est proposé, à l'heure d'aujourd'hui, avec les budgets d'aujourd'hui, de cette année, de même que d'ailleurs les années précédentes, budgets financés par les taxes et les impôts que l'on connaît à l'heure actuelle, on a toujours géré tous les coûts liés à la gestion des déchets. Les camions passent, les poubelles sont vidées, les tris sont faits, etc.

On finance tout ceci avec les recettes que l'on a actuellement, et comme on le sait et comme cela a déjà été dit, cette commune est saine financièrement. Elle a équilibré ses comptes toutes ces dernières années, elle a effacé ses dettes, elle a même fait des réserves partout où cela était possible, on a les poches bien pleines.

Dès lors, M. Gétaz ne comprend pas pourquoi, à partir du 1^{er} janvier 2014, cela ne peut pas continuer ainsi, avec les mêmes camions poubelles, les mêmes poubelles, les mêmes tris des déchets, quand bien même on améliorerait peut-être un peu les choses grâce à une déchetterie, qui aurait dû être faite depuis longtemps. Il donne un exemple, au milieu de Lavaux, protégé par la loi et une disposition constitutionnelle, issue de l'action de la Loi Weber, on a réussi à intégrer une déchetterie depuis plus de 10 ans. Alors il ne faut pas que l'on nous explique aujourd'hui qu'il faut augmenter de 5 points les impôts pour financer une

déchetterie, qui d'ailleurs ne se chiffre pas en millions, mais en centaines de milliers de francs probablement, au maximum 1 million.

Par conséquent, on a aujourd'hui les moyens de financer la gestion des déchets. Le Canton dit: «Vous devez changer votre méthode, vous mettez des sacs blancs qui auront un coût plus élevé, de manière à inciter les gens à trier les déchets». C'est là que M. Gétaz ne suit pas M. Imhof, il pense que cette disposition est intelligente, elle a fait ses preuves partout ailleurs, puisque les communes qui ont introduit la taxe sur les poubelles ont vu le volume et le poids des déchets, non triés, diminuer de 30%, ce qui est considérable.

Si l'on admet ce principe, est-ce que pour autant l'on doit admettre une augmentation équivalant à 5 points d'impôt? Bien sûr que non! Il faut dire qu'avec notre budget actuel, notre fonctionnement financier actuel de la commune, on peut toujours, avec les mêmes camions et les mêmes poubelles, récupérer les déchets, en faire le tri et assurer en plus une sorte de plus-value écologique.

Ce que ne comprend pas M. Gétaz, c'est que cette Municipalité ait osé amener un préavis, qui ne règle que les aspects techniques, et qui néglige totalement la question de cette hausse de la charge fiscale de 5 points. C'est totalement inadmissible, et il pense que c'est pour cela que l'on devra, au cours des débats, aller le plus loin possible dans les amendements, de manière à rendre, par un autre biais, ces sommes perçues, cette charge fiscale supplémentaire, que l'on veut ponctionner dans les poches des gens de cette commune, et notamment – cela a été relevé et c'est vrai – de manière particulièrement antisociale, et particulièrement négative pour les familles.

Alors que faudra-t-il faire? Et bien il faudra aller jusqu'au bout. Pour celles et ceux qui sont sensibles, dans ce plénum, à la question des familles qui ont peu de revenus, qui habitent des petits appartements où il est difficile de trier, qui ont peut-être des lourdes charges de travail, un couple où les deux personnes doivent travailler, qui ont de la peine à trier, qui n'ont pas toujours la possibilité d'être aussi efficaces que quand on a de l'espace et du temps, et bien il faut penser que chaque franc qui sera ponctionné et qui ne sera pas rendu par un autre biais, c'est une charge fiscale supplémentaire pour cette famille, pour cette personne à revenu modeste, et ceci, dans l'absolu, est totalement inadmissible étant donné la qualité des finances de notre commune.

Et puis pour celles et ceux qui sont sensibles simplement au niveau d'impôt d'une commune, M. Gétaz aimerait les inviter à bien réfléchir à ce que cela signifie, d'octroyer pour les mêmes services Fr. 4'000'000.- de plus à la commune, des EPT en plus par-ci et par-là, un relâchement dans la discipline. On a partagé largement, au cours de ces dernières années, un consensus sur le fait qu'il faut être

rigoureux dans la gestion. A quoi cela sert-il d'octroyer, sur un plateau, Fr. 4'000'000.- de plus à la commune, à la Municipalité, alors même que jusqu'à aujourd'hui, avec les montants que l'on avait, on a assuré cette gestion des déchets.

M. Gétaz aimerait prendre encore un petit exemple. La charge sociale augmente chaque année. On le sait, chaque année, c'est un des points du budget qui augmente. Est-ce que l'on a augmenté les impôts? Non ! Le Canton nous a imposé des dépenses supplémentaires, on a trouvé les moyens de ne pas augmenter les impôts.

Aujourd'hui le Canton nous demande de changer notre méthode, rien de très nouveau si ce n'est que l'on change le système, mais cela ne coûtera pas plus cher de récolter un sac poubelle dans la rue demain, le 1^{er} janvier 2014, qu'aujourd'hui.

Et dans ce cas-là, pour un changement qui théoriquement va coûter grosso modo le même prix, on nous explique qu'il faut augmenter la charge fiscale de 5 points. Cela n'a pas de sens.

M. Emmanuel Gétaz invite donc à être très attentif à ce problème de fond et à penser aux amendements dans ce sens.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

J'étais membre de la commission qui a étudié ce préavis. Beaucoup de choses ont déjà été dites.

Je ne vais donc pas allonger sur l'ensemble du préavis, mais rendre attentive la commission des finances qui devra analyser le budget, de mon opposition totale du



DANIEL SALLIN DESIGN

ACRYLIQUE SUR TOILE • RÉALISATION SUR COMMANDE

www.dsdesign.ch • dsdesign@dsdesign.ch • 079 206 57 60



b-swiss™ solutions Visuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



PHARMACIE DE CLARENS

votre spécialiste en médecines douces

Aromathérapie
Spagyrio
Fleurs de Bach
Homéopathie
Oligothérapie
Phytothérapie
Conseils diététique
Produits sans gluten
Luminothérapie
Perçage d'oreilles

140 ans
1874 - 2014

PHARMACIE DE CLARENS

découvrez notre histoire sur
www.pharmacie-de-clarens.ch

Marché M Clarens-Centre - Avenue Vinet 15 - 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 - www.pharmacie-de-clarens.ch



L'ERMITAGE

Le pavé de loup aux aromates, **FONDUE D'ÉPINARDS**



Etienne Krebs

Ingrédients pour 6 personnes

6 pavés de loup de 120g chacun environ
6 grosses poignées d'épinards à salade
30g de beurre
Sel-poivre
Huile d'olive pour la cuisson

Sauce aromates:

1,5dl d'huile d'olive extra vierge
2 cuillères à soupe de tomates confites
2 cuillères à soupe d'olives concassées
2 cuillères à soupe de câpres
2 cuillères à soupe de pignons torréfiés
1 cuillère à café d'écorce de citron confit en petit dès

Pour la sauce mettre tous les ingrédients dans une casserole, saler, poivrer, et faire chauffer doucement.

Assaisonner et poêler les pavés de loup à l'huile d'olive, compter entre 3 et 5 minutes selon l'épaisseur.

Passer les épinards au beurre, saler, poivrer, puis dresser sur le fond des assiettes, poser dessus les pavés de loup et napper avec la sauce.

Facultatif: oignon frits.

Ermitage au Lac

Rue du Lac 75 - 1815 Montreux-Clarens - Suisse

Tél. +41 (0)21 964 44 11 - www.ermitage-montreux.com



JOAILLERIE - BIJOUX MONTRES

RUE DU THÉÂTRE 10 - CH-1820 MONTREUX
Tél. ++41 21 965 31 45 - Fax ++41 21 965 31 46
www.cad-or.com - info@cad-or.com



**ARRELAGES
RIVIERA SA**

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch



VOTRE AUDIOPROTHESISTE
INDEPENDANT

VOUS PROPOSE
UN BILAN AUDITIF GRATUIT,
UN ESSAI DE 30 JOURS
SANS ENGAGEMENT,
UN SUIVI DE 5 ANS COMPRIS
AVEC VOS APPAREILS AUDITIFS



ACOUSTIQUE MONTREUX
C.SCHLEICHER
Av. Des Alpes 25 - 1820 MONTREUX
Tél: 021 963 32 20
Mail: acoustiquemontreux@gmail.com



**DUMAS-KESSLER
CHAUFFAGE SA**

**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

**Services Psychologiques
sur Mesure**
Français & English

Daniel Seiboz
Dr. rer. nat. en Psychologie
Member of the
American Psychological Association

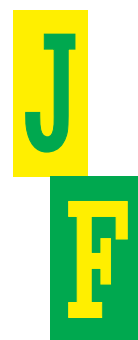
Léman Psy

Rue du Pont 2, CH-1820 Montreux
079 50 633 50 - dseiboz@leman-psy.com
leman-psy.com



Route des Châtaigniers
Z.I. de la Foge
CH-1816 Chailly s/Montreux
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46
E-mail: info@vitreriepages.ch

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

asero SàRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

La Mobilière
Assurances & prévoyance

AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA

Rue du Simplon 48 - 1800 Vevey
www.mobichablaisriviera.ch

Christine Menzi
Conseillère en assurances

Tél. 021 925 28 37 - 079 212 01 51
christine.menzi@mobi.ch



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 20 ans d'expérience

*Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience*

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SàRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



Le club de plongée La Palanquée fête ses 40 ans

C'est avec quelques jours d'avance sur le calendrier que les plongeurs de Clarens-Montreux ont commémoré leurs quarante ans.

Dans les bains publics de Clarens, endroit magnifique, siège du local de notre club, que le président Robert Etter a souhaité la bienvenue aux invités, membres fondateurs, anciens membres, membres actifs, passifs et membres d'honneur.

Dans une courte rétrospective René Kessler, membre fondateur, président d'Honneur et plongeur actif a salué spécialement quatre membres fondateurs présents, signataires des premiers statuts en date du 28 décembre 1973. Avec humour il a relevé les difficultés, les satisfactions et les joies d'un groupe d'amis désireux de partager et parfaire leurs connaissances subaquatiques. Avec une certaine fierté il a narré l'évolution de la société, les démarches pour la construction du local-club entièrement réalisé par les membres et l'achat d'un bateau de plongée performant.

Monsieur Laurent Werhli, syndic de Montreux, a adressé les salutations, vœux et félicitations des autorités Montreu-siennes. Le premier citoyen de la ville mais aussi fraîchement élu premier citoyen du Canton a relevé avec malice, pour avoir assisté à une de nos assemblées générales, que la Palanquée était la seule société où les vérificateurs des comptes se bousculent pour contrôler les finances car le caissier, fin gourmet, est un excellent cuisinier.

Monsieur Blaise Schollenberger, sympathique et compétent Président régional de la section Romandie de la Fédération Suisse des Sports Subaquatiques, en remettant un magnifique prix souvenir pour les 40 ans du club, a apporté les salutations et vœux de notre fédération faîtière.

Entre l'apéro de circonstance, un grand merci à la ville de Montreux pour le vin d'honneur

offert, et la partie gustative préparée par Michel Gladovic (notre cuistot gourmet), les invités et amis venus partager le verre de l'amitié ont pu échanger leurs souvenirs, leurs émotions et parler de l'avenir du club.

A toutes celles et ceux qui ont œuvré et participé à ce bel anniversaire va toute notre reconnaissance et nos chaleureux remerciements.

A bientôt, La Palanquée



Laurent Werhli, Syndic de Montreux entouré des présidents anciens, à gauche: René Kessler, Jean-Jacques Zumbrunnen, à droite: Robert Etter (président en charge) et Sandro Cirillo.

12 janvier: ouverture de la pêche à la traîne, section de Montreux, concours des durs

- 1 Michlig Roland, 1 truite - 4590 g
- 2 Brulhart Francis, 2 truites - 3895 g
- 3 Valiton Olivier, 4 ombles, 2230 g
- 4 Moret Marcel, 3 truites, 1850 g
- 5 Grandchamp Samuel, 2 truites - 1485 g, 1 omble - 320 g
- 6 Fleury Dominique, 3 truite - 1265 g
- 7 Machado Amilcar, 1 truite - 345 g, 2 ombles - 900 g
- 8 Anex Jean-Luc, 2 truites - 1150 g
- 9 Doriot Jean-Claude, 1 truite - 1035 g
- 10 Morel Jean-Daniel, 2 truites - 930 g
- 11 Gruez Stéphane, 2 truites - 885 g
- 12 Comte Daniel, 1 truite - 760 g
- 13 Steiner Jean-Jacques, 2 truite - 730 g
- 14 Wursten Hugues, 1 truite - 575 g
- 15 Carrel Daniel, 1 truite - 515 g
- 16 Cherix Jean-Claude (mayaule)
- 17 Cropt Axel (mayaule)
- 18 Gruez Patrick (mayaule)
- 19 Mazzola Joseph (mayaule)
- 20 Milani Mario (mayaule)
- 21 Pertuiset Roger (mayaule)

Stéphane Gruez: intendant, ➤
Jean-Daniel Morel: garde-port,
Samuel Grandchamp: membre



Mario Milani, responsable de la pesée, ➤
Amilcar Machado, Jean-Luc Anex



◀ De droite à gauche: Hugues Würsten, président de la Fédération Internationale des Pêcheurs Amateurs du Léman (F.I.P.A.L.) et président de la section, Roland Michlig, vainqueur, Francis Brulhart, 2^e.



poste de 0,5 EPT qu'aimerait s'attribuer le service des domaines, bâtiments et sports.

En effet, avec le nouveau système de tri et la future déchetterie, on va demander aux citoyens montreusiens un effort conséquent pour changer leurs habitudes en matière de tri des déchets. Je trouve particulièrement malvenu de demander du personnel communal supplémentaire pour effectuer ce travail au sein même des bâtiments communaux. Ceci d'autant plus que le système de ramassage porte-à-porte pour les déchets verts, les papiers-cartons et les déchets incinérables restent en vigueur. Tout comme le contribuable, je suis persuadé que les services communaux sauront mettre en place une systématique intelligente et optimale de tri sans ce personnel complémentaire. Et je les encourage même de profiter de l'opportunité de ce changement pour réfléchir à une rationalisation de leur propre travail. Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Alors que l'élimination des déchets était jusqu'ici financée par l'impôt, les revenus de la taxe au sac rapportent, en l'état du préavis, sans l'acceptation des amendements proposés, un gain de 4 millions.

Comme cela a déjà été mentionné, abondamment ce soir, et je vais dans le même sens, il s'agit d'un montant considérable, ponctionné sur le dos des citoyens.

En l'état, ce préavis n'est pas acceptable pour plusieurs raisons. La première, c'est une raison qui tient tout particulièrement à cœur au groupe des Verts, à savoir que la taxe au sac vise, à sa base, à une meilleure gestion des déchets, et non à une augmentation des charges des citoyens.

La deuxième, c'est que la marge bénéficiaire importante a pour conséquence le fait que l'on associe le principe du pollueur payeur à une augmentation des coûts, alors que ce n'est pas du tout le cas, comme l'a dit, tout à l'heure, M. Gétaz.

D'autre part, la taxe au sac constitue un prélèvement linéaire, qui touche aussi bien les revenus modestes que les plus aisés. En ne soutenant pas les amendements qui seront proposés au plénum tout à l'heure, on laisse s'installer un impôt non progressif compléter les revenus de la commune. Or, s'il y a, pour la commune, un besoin de liquidité, celui-ci doit être assumé et financé par le taux d'imposition, qui lui est progressif et qui évite précisément de précariser les revenus modestes et moyens en ces temps difficiles. Donc à tous ceux qui ont cette sensibilité sociale et qui ne souhaitent pas augmenter la charge sur leurs concitoyens, notamment ceux qui ont le

plus de peine financièrement, nous lançons un appel à soutenir tous les amendements qui vont dans le sens d'un soutien et d'un remboursement de la taxe, ce qui permettra une opération blanche pour le citoyen. Merci».

La discussion continue.

M. Yanick Hess déclare que le principe de notre fédéralisme fait que l'on doit quand même se plier à certaines lois, notamment la Loi cantonale sur la gestion des déchets, du 5 septembre 2006, ainsi que sa modification du 3 juillet 2012, et il rappelle juste ce qui est indiqué dans le préavis, à l'article 30, il cite: «Le 40% de ces coûts, au minimum, doit être financé par une taxe proportionnelle à la quantité de déchets urbains».

Donc on peut bien s'offusquer du fait que le système a été mis en place, mais on doit quand même respecter la loi de départ, et M. Hess précise encore une chose, certains ont parlé d'un impôt, mais ce n'est pas un impôt, c'est une taxe.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que les interventions ont été écoutées avec intérêt, cela montre à l'évidence que ce sujet intéresse tout un chacun. C'est réjouissant, car c'est un dossier qui est important et qui a demandé beaucoup de travail, notamment à la commission, qui a siégé pendant près de 9 heures.

Ce qu'il aimerait dire, ce n'est pas revenir sur tout ce qui a été fait, sur la genèse, sur la raison de ce préavis, mais simplement rappeler que la Municipalité a proposé un préavis après une mûre réflexion. Elle a regardé tout ce qui avait été fait ailleurs, elle s'est intéressée aux autres idées et elle a ensuite fait des arbitrages. Selon la Municipalité ces arbitrages sont équilibrés, à savoir qu'ils respectent la loi, mais qu'ils offrent des mesures d'accompagnement à ceux qui en ont le plus besoin, et ceci dans un souci de pragmatisme, afin d'éviter des frais inutiles d'administration et de gestion.

M. le Municipal Caleb Walther croit que ce préavis allait dans un sens tout à fait raisonnable et que l'on continue à soutenir. Ce qui a été proposé par la commission c'est une nouvelle adaptation qui reste dans le cadre légal. Il y a un nouvel équilibre qui est proposé par la commission, c'est un arbitrage politique, mais il serait faux de dire que la Municipalité ne s'est absolument pas penchée sur les questions d'accompagnement social, tout comme il serait faux de dire qu'elle ne s'est pas penchée sur les mesures d'accompagnement en terme d'infrastructures, pour faciliter le tri.

Une des priorités de cette loi et de la Municipalité, c'est d'avoir un impact environnemental positif, avec un meilleur tri. Il ne suffit pas de dire qu'il faut taxer et tout fonctionnera. Ce préavis comporte quand même des mesures qui sont fortes, la création de la déchetterie, dont on n'a pas

encore le montant définitif. M. Emmanuel Gétaz parlait de Fr. 700'000.- à Fr. 800'000.-. M. Caleb Walther est désolé de dire que cela coûtera plus cher, soit de l'ordre d'environ Fr. 4'000'000.- pour la déchetterie définitive, celle d'Yverdon, par exemple, ayant coûté un peu plus de Fr. 5'000'000.-.

Il y a aussi un effort important qui est fait en termes de tri et de valorisation des déchets. M. Caleb Walther rappelle que ce qui est trié, ce qui est collecté et qui le sera encore gratuitement, à savoir le carton, les déchets verts, mais aussi dans les éco-points d'autres filières, notamment les plastics qui seront aussi triés, ce qui n'est pas rien, et même si ce ramassage est fait gratuitement, tout cela a un coût. Donc bien sûr qu'il y a une charge nouvelle pour la population, mais cela serait faux de ne voir que cette charge. Il y a un investissement supplémentaire et important qui est proposé, et cet investissement sert justement à être cohérent et à permettre, aux citoyens, de trier. Les taxes incitatives mises en place doivent aussi permettre de mieux le faire.

M. le Municipal Caleb Walther aimerait aussi parler un peu de l'impact financier. Ce n'est pas parce qu'année après année on a réussi à encaisser la hausse des charges cantonales qu'on va réussir à le faire indéfiniment.

Ensuite, ce que l'on a dit, c'est que notamment, la question sur l'impact en terme de fiscalité, devait être traitée séparément. Il y a une exigence ce soir, c'est de mettre en place un dispositif de taxation des déchets répondant à la loi. On peut prendre plus tard des mesures financières, et c'est ce qui a été proposé, de faire le bilan et d'évaluer s'il y a lieu de réajuster notre fiscalité idéalement à la baisse, si M. Caleb Walther a bien compris. On avait effectivement promis que ce débat allait avoir lieu, mais il se déroulera dans un second temps.

Il ne faut pas croire que la Municipalité se contente maintenant de dire: «On a plus d'argent, c'est très bien pour les années prochaines, on va faire comme si on avait oublié cela», ce n'est pas le cas.

En conclusion, M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'il faut que le Conseil continue dans ce niveau de débat qui est bon, continue à défendre ce qui lui semble juste, continue à le faire dans le cadre légal, et en ayant au centre de ses préoccupations ce qui a été rappelé, soit l'objectif qui est de pouvoir mettre en place des mesures qui incitent à un meilleur tri et de le faire de manière pragmatique et sans casse au point de vue social, et il ose prétendre que la Municipalité a présenté un préavis qui évitait en tout cas une partie de cela.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

Avant de passer au règlement municipal, Mme la Présidente ouvre la discussion sur la réponse au postulat du 2 février 2011 de M. Olivier Mark: «Combattions le "littering"»

à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances».

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte la réponse municipale à l'unanimité.

[...]

Après avoir passé tous les articles du règlement, M. Christian Bécherraz, Président de la commission, déclare que les conclusions du préavis 18/2013 telles qu'amendées au point 5 et 6 des conclusions ont été acceptées par les membres de la commission par 8 oui, 2 non, 0 abstention, et donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 18/2013 de la Municipalité du 26 juillet 2013 relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac; à la réponse au postulat du 2 février 2011 de M. Olivier Mark "Combattions le "littering" à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances"; à la demande d'un crédit d'investis-

sement de Fr. 820'000.- pour couvrir les frais de mise en œuvre de la taxe au sac,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en place le concept de la taxe au sac et de la taxe de base sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2014;
2. de lui allouer, à cet effet, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 820'000.- au maximum, à imputer au compte du Bilan 9149 Mobilier, machines et véhicules à amortir;
3. d'amortir sur 5 ans au maximum le montant de Fr. 820'000.- au travers du compte 450.3329;
4. d'adopter le règlement communal sur la gestion des déchets qui abroge le règlement du 11 juin 1997 tel qu'amendé;
5. a) d'adopter le règlement du Conseil communal visant à l'introduction d'une subvention communale annuelle au bénéfice des personnes physiques assujetties à la taxe forfaitaire habitants (TFH) sur la Commune de Montreux pour couvrir les frais de gestion des déchets urbains;

b) d'accepter les charges supplémentaires inhérentes à l'introduction d'une subvention au bénéfice des personnes physiques assujetties à la taxe forfaitaire habitants (TFH) sur la Commune de Montreux pour couvrir les frais de gestion des déchets urbains et d'imputer cette dépense au compte 710.3665 Aides communales;

c) d'annuler la décision de l'alinéa 5. a) si le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets n'est pas adopté par le Conseil communal ou par le peuple, ou s'il n'est pas approuvé par le Canton, ou s'il est annulé par la Cour constitutionnelle ou le Tribunal fédéral.

6. a) d'adopter le règlement du Conseil communal visant à l'introduction d'une subvention communale annuelle au bénéfice des entreprises assujetties à la taxe forfaitaire entreprises (TFE) sur la Commune de Montreux pour couvrir les frais de gestion des déchets urbains;

Cette subvention sera imputée au compte 710.3665 Aides communales;

b) d'accepter les charges supplémentaires inhérentes à l'introduction d'une subvention au bénéfice des entreprises assujetties à la taxe forfaitaire entreprises (TFE) sur la Commune de



marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

Gservices



RÉNOVATION DE BIENS IMMOBILIERS
ATELIER D'ARCHITECTURE
EXPERTISES ET CONSEILS

Place de la Gare 3 | 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 965 34 34 | Fax +41 21 965 34 30
www.gservices.ch

GR GIANINI-RIMA



SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux
021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch

LES MEILLEURES PIZZAS DE LA RÉGION!

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Le Restaurant-Pizzeria La Gondola à Villeneuve a récemment remporté un concours de la meilleure PIZZA pour son originalité, son goût et la qualité des ingrédients.

Monsieur et Madame Sabine et Annibale Amato, restaurateurs depuis 10 ANS à Villeneuve, savent vous accueillir avec beaucoup de chaleur et proposent avec leur chef pizzaiolo Paolo une grande quantité de pizzas au feu de bois, de la simple Marguerita aux fruits de mer sans oublier celle au jambon cru d'Italie, .

La Gondola, ce n'est pas seulement les pizzas, c'est aussi un excellent restaurant de grande qualité. Des plats spéciaux sont proposés au gré des saisons. Les spécialités de pâtes fraîches, les viandes suisses haut de gamme. Tous les jeudis, vendredis et samedis, des spécialités de poissons frais de mer et du lac à vous couper le souffle. Une magnifique carte des vins vous donnera largement le choix d'accompagner vos désirs. Une assiette du jour bien composée est également proposée la semaine et un menu sympathique très varié le dimanche à midi.

La Gondola c'est aussi les pizzas à l'emporter, un service traiteur, l'organisation de menus de fêtes, un bar, une terrasse et sa belle salle-à-manger de 60 places.

Réservation conseillée au 021 960 31 36

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89 - 1844 Villeneuve



Le restaurant au charme du sud.



Sabine et Annibale Amato
entourant le pizzaiolo Paolo.

AVEC NOS FOURNISSEURS



Au service de l'Hôtellerie

Tél. 021 981 11 38
Rue du Port 40
1815 Clarens
www.serra-poissons.ch



CAVE DES ROIS

«Grands Vins Suisses»
Grognez Marco & François
www.cavedesrois.ch



FRUITS ET LÉGUMES

Le Shop'R'a sur
www.qlc.ch
commandes@qlc.ch

VOTRE DÉVOUÉ TEAM



Boulangerie - Pâtisserie
Confiserie - Tea-Room

- Pâtisseries Fines
- Chocolats Maison
- Glaces Artisanales
- Buffet - Traiteur

Grande-Rue 2 - 1844 Villeneuve
Tél. +41 (0) 21 968 12 75
Fermé: dimanche après-midi et lundi



Une vraie boucherie
aux produits faits maison!

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64
Fax 021 960 16 46
P Fermé le jeudi

Montreux pour couvrir les frais de gestion des déchets urbains et d'imputer cette dépense au compte 710.3665 Aides communales;

- c) d'annuler la décision de l'alinéa 6. a) si le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets n'est pas adopté par le Conseil communal ou par le peuple, ou s'il n'est pas approuvé par le Canton, ou s'il est annulé par la Cour constitutionnelle ou le Tribunal fédéral;

7. d'adopter la réponse au postulat du 2 février 2011 de Monsieur Olivier Mark «Combattons le «littering» à la source, pour que Montreux reste propre en toute circonstance»;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées à une large majorité.

7.2 sur le préavis No 20/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 90'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur des trois niveaux du parking du Marché (rapp: M. B. Schmid);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion générale est ouverte.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, chères et chers collègues,

En premier lieu, je souhaite remercier le Président rapporteur pour son excellent rapport. En effet, comme ce dernier l'a bien précisé cette commission était très technique. Réussir à transcrire en terme compréhensible les débats de la commission n'était pas simple!

Lors du dépôt de mon amendement en juin 2011, au sujet de la problématique de l'éclairage du parking à l'aide de tubes fluorescents, technologie dépassée et fortement polluante, avait pour objectif:

1. Laisser le temps à la Municipalité d'étudier la technologie LED, moins énergivore et polluante.
2. Etudier la possibilité de faire des économies d'énergie en utilisant l'informatique intelligente de gestion des bâtiments (La domotique).

En premier lieu, je tiens ici à lever toute ambiguïté au sujet de l'expert qui a accompagné notre Municipalité pour le dépôt de ce préavis. Ce dernier jouit, dans son

domaine, d'une excellente réputation professionnelle.

Le problème, c'est que la donnée d'ordre à l'expert était erronée dans son fondement. En effet il ressort clairement que l'étude se devait d'être, comme l'a relevé un de mes collègues, basée sur un plan économique et conservateur.

Dès lors, il était difficile à l'expert de sortir de ce champ d'analyse.

Cependant tout au long de la commission il a été reconnu par ce dernier.

1. Que dans le cadre du parking Nestlé équipé à présent de la technologie LED, «la satisfaction des utilisateurs est importante suite à ces rénovation».
2. Que les progrès réalisés dans le domaine des LED sont constants et rapides.
3. Que d'importantes économies de consommation sont prévisibles et que ceci ne sera vraisemblablement pas le cas avec l'éclairage fluo.
4. Que ce dernier confirme que des considérations telles que l'écologie, des mesures symboliques et incitatives en terme de consommation énergétique peuvent modifier totalement les conclusions de son rapport.

L'expert ayant de cette façon eu son champ d'analyse réduit, il n'a pas été en mesure de clairement analyser des impacts qui vont au-delà stricto sensu du plan économique.

Le Municipal Alain Feissli, le concède d'ailleurs dans sa déclaration à la commission, l'objectif premier était purement financier, ce afin selon lui, d'avoir un respect de l'argent public. On ne peut bien entendu que saluer cette vision permanente de préserver l'argent public. Là où l'on diverge clairement sur cet aspect, c'est que ce type d'investissement est rentable sur le long terme et donc clairement en faveur de nos concitoyens.

Comme le dit aussi clairement notre Municipal, notre Conseil est naturellement libre de prendre des décisions politiques, qui du point de vue de la Municipalité sont moins rentables, mais au bénéfice d'autres considérations, telles que l'écologie, l'incitation à l'économie d'énergie, image de marque de la ville de Montreux.

Je conclurai en rappelant que le parking du Marché nous rapporte grosso-modo, année par année, une somme supérieure à CHF 800'000.- de bénéfice! A ce prix on peut envisager soit une baisse du tarif de l'heure ou de l'abonnement mensuel, soit un investissement dans des technologies actuelles en faveur des usagers, et qui en finalité ne vont de loin pas grever notre budget et permettre de respecter notre empreinte écologique!

Je vous invite donc, chères et chers collègues, à soutenir les conclusions de votre

commission et à refuser le préavis municipal. Merci».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je salue tout d'abord le travail de la commission, unanimement reconnu, qui est arrivée avec des faits solides qui ont permis de mettre en évidence un certain nombre de points qui sont discutés ce soir.

Donc je crois que la démonstration a été faite par mon préopinant de l'absurdité de certaines dispositions qui sont prévues dans ce préavis. Je vais juste relever quelques points sur lesquels il est nécessaire d'accorder un petit peu d'attention.

Tout d'abord la consommation électrique totale de l'éclairage du parking augmente d'un tiers si l'on suit le préavis, par rapport à la situation actuelle. A notre avis, ce n'est pas acceptable pour une ville qui se réclame "Cité de l'énergie".

On a également parlé de la domotique, avec par exemple un allumage sur détection de présence, qui permettrait certainement de faire des économies sensibles, ce qui n'est apparemment pas envisagé.

Ensuite la durée de vie de la technologie LED et ses performances se basent sur des données non pas erronées, mais assurément dépassées. Comme l'annonce volontiers l'expert mandaté, M. Fürst, l'étude est restée prudente, s'est basée sur des cas qui existent déjà, donc des cas déjà rodés. Or, d'après la Romande Energie, l'évolution de la technologie LED est fulgurante, puisque les rendements de l'éclairage LED ont triplé entre 2006 et 2013!

Enfin dernier point, la technologie des tubes fluorescents est une technologie finie, pour laquelle il n'y aura pas de progrès. Dans quelques années, en remplaçant progressivement les tubes, on se rendra compte que la technologie LED se sera encore améliorée et on regrettera d'autant plus ce choix.

Pour ces raisons, les Verts soutiendront les conclusions de la commission».

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, chers collègues,

Je ne vous cache pas que la lecture du rapport concernant ce préavis 20/2013 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 90'000.- au maximum, pour le remplacement de l'éclairage intérieur des trois niveaux du Parking du Marché, m'a laissé plus que dubitatif.

Certes, il s'agit d'une mise à niveau de l'éclairage du parking afin d'améliorer le confort des usagers, cet objet ne déchaînant pas les passions sur les réseaux sociaux tels que Facebook ou autres.

Sachant que la vitesse de la lumière se propage plus vite que la vitesse du son, certaines personnes sont brillantes jusqu'à ce qu'elles ouvrent la bouche... je ne m'attarderai donc pas sur des considérations techniques, amplement débattues en commission.

En effet, personne ne peut valablement contester la nécessité impérieuse de l'amélioration de cet éclairage.

Il apparaît visiblement que la Municipalité s'est entourée d'experts confirmés pour établir un choix privilégiant manifestement l'option financière principalement.

Personnellement, et mes collègues de groupe partagent mon avis, je suis déçu du manque de prise en considération de l'impact énergétique et écologique à moyen et long terme de l'option retenue. J'en veux pour preuve que pour le premier, un expert déclare que la technologie des tubes fluo a atteint son rendement maximum, au contraire de la technologie LED qui est promise à un développement rapide générant d'importantes économies d'énergie. Pour ce qui est de l'impact écologique, l'expert déclarant que la prise en considération de ce deuxième impact modifie totalement l'option retenue.... Je vous laisse juger...

Je me permets à nouveau d'exprimer à la Municipalité, comme lors de mon intervention sur le préavis 02/2013 de la Maison de Quartier à Clarens, mon vif regret de ne pas prendre en compte la possibilité d'intégrer une domotique intelligente à ce projet démontrant ainsi un esprit moderne et avant-gardiste, en adéquation avec les objectifs d'une société à 2'000 watts.

Montreux, Cité de l'énergie, se doit de montrer l'exemple à ses habitants par un investissement durable résolument tourné vers le futur.

En refusant ce préavis, cette assemblée démontrera sa volonté manifeste d'exiger de nouvelles solutions pérennes adaptées aux utilisateurs, tout en préservant l'impact écologique sur notre environnement.

Ce parking étant une carte de visite que l'on ne saurait négliger, j'invite la Municipalité, si le plénum en décide ainsi, à produire rapidement un nouveau préavis tenant compte des remarques précitées. Mesdames et Messieurs, le groupe UDC, à l'unanimité, refusera ce préavis et vous invite à faire de même.

Je vous remercie pour votre attention». La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz déclare que, lors de leur séance de groupe de lundi, les commissaires qui étaient présents dans le cadre de cette commission ont fait part d'une forme

de guerre de religion entre les partisans des LED et ceux de l'éclairage fluorescent. Ses préopinants ont tous affirmé, à juste titre, que l'éclairage par tube fluorescent est en bout de vie et optimisé, c'est effectivement la situation aujourd'hui. Les LED font des progrès considérables, cela est vrai aussi.

M. Forclaz s'est posé une simple question et il demande aux membres du Conseil de lever la tête, car on a là au-dessus des tubes fluorescents qui sont dans des armatures. On est en train de confondre l'armature et l'éclairage.

En rentrant de la séance de groupe, il a cherché sur internet, ceux qui ont une tablette peuvent le faire maintenant, LED pour armature T5, T5 étant l'armature qui supporte un tube fluorescent.

Il voulait voir s'il y avait des développements dans ce sens-là et à sa stupéfaction il n'y a pas de développements, il y a déjà des tubes LED qui rentrent dans ce genre de montage. Pour être tout à fait clair, ces tubes il en a trouvé qui font à peu près 60% du rendement lumineux d'un tube fluorescent. Dans 6 mois, une année, deux ans maximum on aura des LED qui pourront être montés là-dedans. On peut avoir le beurre et l'argent du beurre, monter un système économique et profiter du développement des LED, et mettre des tubes LED ici, dans quelques années.

M. Forclaz invite ceux qui ont une tablette à taper LED pour armature T5, on trouve cela en deux minutes, il y a des tubes à 40 euros, c'est très cher actuellement, mais les prix vont tomber comme ils sont tombés pour les ampoules, donc on a une fausse guerre entre partisans de l'éclairage classique et des LED. Les tubes LED qui remplaceront les tubes fluorescents, c'est pour demain.

La discussion est toujours ouverte.

M. Bernard Schmid s'exprime au titre de Conseiller et non en tant que Président-rapporteur de la commission, il va donc se déplacer.

Il a entendu la prise de parole de son collègue M. Forclaz. Il note que l'expert mandaté, dont la compétence est reconnue de tous, n'en a absolument pas fait mention. M. Bernard Schmid imagine qu'il serait opportun qu'il puisse s'exprimer à ce sujet. S'il se base sur les données qui lui ont été transmises et l'étude d'expert, que contrairement à d'autres, il ne conteste absolument pas et pour laquelle il remercie la Municipalité, qui a clairement fait un effort conséquent dans la préparation de ce préavis, s'il se base donc sur ces chiffres, il constate que la différence financière qui était avancée pour évoquer le choix, porte en réalité uniquement sur l'investissement initial. La consommation annuelle des deux variantes est à peu près la même, très légèrement en faveur des LED, sur la base de la technologie actuelle.

Donc le coût rapporté au budget n'est pas un argument valable, dans la technologie

actuelle le coût est exactement le même, tout en précisant, comme cela a été évoqué largement, que les perspectives d'avenir, lorsque ces LED seront remplacés, sont certainement infiniment meilleures que les perspectives d'avenir liées aux tubes.

M. Bernard Schmid en revient sur son point initial, la différence porte sur l'investissement. Toujours en se basant rigoureusement sur les chiffres de l'étude d'expert, la différence d'investissement entre les deux variantes est de Fr. 80'000.-. La durée de vie de l'installation, toujours chiffrée par l'expert, est de 20 à 25 ans, et si M. Schmid est gentil et qu'il se base sur les 20 ans, cela veut dire que cet investissement supplémentaire que nous réaliserions pour équiper ce parking en LED, revient à Fr. 4'000.- par année.

M. Bernard Schmid rappelle que, comme cela a également déjà été mentionné, le parking rapporte Fr. 800'000.- par année à la commune. Donc il pose la question aujourd'hui à cette assemblée, est-ce que pour un coût de Fr. 4'000.- par année, on veut maintenir une technologie qui est reconnue de tous comme étant obsolète, ou est-ce que l'on veut saisir l'opportunité d'envoyer un message, cohérent avec l'image de la ville de Montreux, qui se bat pour son image énergétique également et dire que l'on va mettre des LED parce que pour ce prix-là, cela justifie cette image?

M. Bernard Schmid en vient à un autre point qui est le message que l'on souhaite envoyer à la Municipalité. Il est bien clair qu'il ne s'agit surtout pas, par un vote de rejet de ce préavis, de dire que l'on ne veut pas d'éclairage. Cet éclairage et le renouvellement de cet éclairage est nécessaire et urgent. Il croit que là aussi il y a un consensus, mais compte tenu du niveau de préparation, des études qui ont été faites pour l'établissement de ce préavis, M. Bernard Schmid ne peut pas croire que les services de la commune et la Municipalité ne sont pas capables de revenir, très rapidement, avec un préavis proposant une solution par LED. Et oui, il le reconnaît, à quelques francs près elle est moins favorable d'un point de vue économique, mais il estime que la commune de Montreux a les moyens de payer ces quelques francs et il invite donc à refuser ce préavis.

La discussion continue.

M. Basssam Degerab relève que comme on a pu le constater, on a beaucoup parlé technique dans cette commission, et l'objectif de sa prise de parole maintenant, ce n'est pas d'en rajouter, mais il y a une chose que l'on n'a pas traitée, qui n'a même pas été mentionnée, c'est le traitement des déchets lié au changement de ces tubes fluorescents tous les deux ans, dont personnellement il n'a pas eu besoin de parler parce que l'aspect technique allait en direction du LED.

Donc il invite le Conseil, avec tout ce que l'on a entendu de la part de MM. Bernard Schmid et René Chevalley, de refuser ce préavis, parce que le refuser cela va inciter

la Municipalité à revenir avec quelque chose de bien préparé, bien ficelé et que l'on soutiendra.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Alain Feissli déclare que le premier point positif que la Municipalité retient ce soir, c'est que finalement sur le fond, personne ne conteste au sein de ce Conseil, l'impérative nécessité de remettre à niveau un éclairage qui a aujourd'hui 26 ans et qui est dans son état d'origine.

Effectivement, la Municipalité dans le cadre de l'approche de ce renouvellement, a fait une approche que l'on peut qualifier d'économique, où finalement ce que le Conseil demande d'une manière assez systématique, c'est de réaliser une prestation en tenant compte naturellement du meilleur rapport coût/prestation.

C'est ainsi que finalement, dans un premier temps, M. Privet le rappelait tout à l'heure, en 2011 une solution technique a été proposée au Conseil qui ne l'a pas retenue, par voie d'amendement.

Cette solution technique, à l'époque, avait été élaborée par les services communaux et il convient quand même de rappeler un élément assez particulier, c'est que finalement la légitimité ou la qualité de l'approche faite par les services communaux avait également été mise en doute par un certain nombre de personnes au sein du Conseil.

Ceci étant, la Municipalité a effectivement remis l'ouvrage sur le métier, a commandé une première expertise, qui est arrivée à la même conclusion que les conclusions de 2011 quant au choix technique, mais encore une fois orientée dans un domaine de meilleur rapport prestation/coût. Et dans le doute final, ce rapport émanant d'un fournisseur, on s'est dit qu'il fallait une expertise neutre et M. Alain Feissli remercie les personnes qui l'ont faite, puisqu'effectivement l'expertise neutre a été conduite

par une personne qui est tout à fait reconnue comme étant parfaitement compétente dans ce domaine d'activité, qui est l'éclairage des parkings, domaine d'activité qui est assez spécifique.

C'est donc pour cette raison que, sur la base de sa propre étude interne, sur la base de l'étude conduite par un fournisseur et respectivement sur la base de l'étude conduite par le spécialiste, concluant les trois études, concluant au même choix technique, la Municipalité a déposé entre les mains du Conseil ce préavis.

Dans le cadre des travaux de la commission, et sans avoir aucunement l'intention de les refaire ici, finalement on peut dire que quelque part – M. le Municipal Alain Feissli ne sait plus qui évoquait tout à l'heure la notion de guerre de religion – il ne croit pas qu'il y a une de guerre de religion, mais peut-être une approche effectivement qui est différente et qui n'est pas une opposition non plus, entre les modernistes et les conservateurs.

A l'issue de la séance de commission, il est intéressant, puisque un certain nombre de questions complémentaires ont été posées, M. Privet les évoquait et M. Schmid aussi, de reprendre l'avis de l'expert ce qui a été fait. M. Alain Feissli ne va pas développer l'intégralité de l'avis de l'expert, mais simplement la synthèse.

L'expert dit qu'à l'issue des travaux de la commission, les conclusions de son rapport attestent que le choix des sources fluorescentes était le mieux adapté, parce que les luminaires sont simples et bon marché, disponibles chez bon nombre de fournisseurs. C'est une installation qui est simple et en dérivation des points lumineux existants, donc qui ne demande pas beaucoup de modifications, voire presque pas de modifications. Le coût de l'investissement est très avantageux, tant du point de vue de la fourniture que de l'installation et enfin l'expert dit que les coûts de maintenance sont très bas, puisqu'il s'agit de changer, au sens de la maintenance, des éléments bon marché, certes d'une manière régulière, mais encore une fois bon marché.

Finalement l'expert conclut, que d'un point de vue purement technique, ce choix est effectivement un bon choix.

Pour le surplus, prenant un petit peu le contrepied des échanges lors de la commission, l'expertise dit également que dans le calcul des coûts, parce que les coûts ont été remis en doute à un certain moment, et M. le Municipal Alain Feissli remercie M. Bernard Schmid de relever que finalement ils pourraient être corrects, l'expert confirme que les coûts, qui sont dans le cadre du préavis, sont parfaitement corrects.

Donc en conclusion, l'expert émet un avis final en disant que le choix technique ou la comparaison des différents choix techniques, dans ses conclusions, n'est pas sensiblement modifié. Voilà pour ces aspects techniques.

Pour revenir sur un ou deux points particuliers, notamment la déclaration de M. Forclaz ou de M. Schmid, l'expert dit également clairement qu'aujourd'hui il est trop tôt pour faire ce choix technique d'une manière tout à fait économiquement avantageuse. Alors effectivement M. Forclaz parle de 6 mois, l'expert lui dit 4 à 5 ans, et c'est une technologie qui est appelée à se développer très fortement.

Mais la question de fond c'est de dire que finalement c'est à la commune de Montreux, au travers des deniers publics, au travers des deniers du contribuable, de jouer le rôle de laboratoire et c'est là que se trouve vraiment l'ensemble de la question de fond.

Donc effectivement, si le Conseil ce soir devait refuser ce préavis et bien il serait naturellement sage, et M. Alain Feissli à envie de le dire, de ne rien faire pendant trois, quatre ou cinq ans, le temps que finalement l'évolution technique permette de joindre les deux aspects, à savoir la fiabilité et la rationalité économique, donc ce n'est pas 6 mois de report, M. Alain Feissli croit pouvoir l'affirmer, sous cette forme-là.

La discussion continue.

M. Bernard Schmid s'exprime toujours au titre de Conseiller, et tient juste à dire qu'il est totalement d'accord avec M. le Municipal Alain Feissli et qu'effectivement les LED coûtent Fr. 80'000.- de plus.

La discussion continue.

M. Christophe Privet, à son tour, ne peut que dire qu'il est parfaitement d'accord avec M. le Municipal Alain Feissli, par rapport aux quelques coûts financiers supplémentaires. Par contre, il ne peut pas le suivre, car M. Alain Feissli n'a pas donné tous les éléments négatifs que l'expert a cités, au niveau des tubes fluorescents, tout comme il n'a pas donné les avantages des LED.

Il n'y a pas de guerre de religion, que les choses soient bien claires, M. Privet croit que les arguments ont été bien développés par l'ensemble des commissaires qui sont intervenus ce soir, il ne peut que regretter qu'à nouveau M. Alain Feissli ose dire, comme il l'a fait en commission, que tout ceci va être reporté dans 3 ans ou 5 ans. Personnellement M. Privet en prend bonne note, et il l'informe d'ores et déjà que selon le vote de ce soir, il n'aura aucun problème, aucune hésitation, à déposer une motion sur ce sujet.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz croit qu'il n'a pas été assez clair avant. Il soutient le préavis en partant du principe que dans très peu de temps on pourra mettre des LED dans les tubes. Il invite donc à soutenir le préavis pour régler cette question, en espérant que le délai ne soit pas trop long pour mettre des LED dans les armatures.

La discussion continue.



M. Michel Zulauf aurait souhaité ce soir, au nom de la Municipalité, que M. le Municipal Alain Feissli s'engage, au cas où le préavis dont on débat maintenant serait refusé, à déposer un nouveau préavis dans les meilleurs délais. M. Michel Zulauf est estomaqué de la déclaration de M. Alain Feissli de tout à l'heure, cela a un aspect psychologique un peu inquiétant, d'entendre que parce que le Conseil va refuser un préavis, on va le mettre au fond d'un tiroir pendant 3 ans. C'est inadmissible.

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli répond à M. Michel Zulauf qu'il lui semblait avoir été clair tout à l'heure, et il semble que cela n'a pas été le cas.

Quand M. Alain Feissli disait qu'il n'y avait pas de guerre de religion, ou de débat entre les modernistes et les conservateurs, c'est simplement que l'on est dans une phase où la technologie est appelée à avancer. C'est un petit peu comme changer son ordinateur ou son poste de télévision, ce n'est jamais le bon moment, parce que 6 mois plus tard il sera meilleur, il ira mieux et il sera meilleur marché.

M. Alain Feissli remercie M. Jean-Marc Forclaz pour son intervention, parce que c'est bel et bien la philosophie qui est retenue aujourd'hui par la Municipalité, c'est bel et bien de répondre à un besoin de renouveler une installation qui en a besoin, qui est vétuste et derrière on a des usagers, les chiffres d'affaires et les résultats d'exploitation ont été rappelés, c'est vraiment de remettre à niveau une installation qui est aujourd'hui complètement vétuste, désuète, et qui ne remplit plus sa fonction, et de juste se donner le temps, et on le voit

M. Forclaz le relevait très justement, de passer au bon choix technique sans avoir à remettre en cause ce qui sera fait dans le cadre du préavis actuellement à décider.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bernard Schmid, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONSLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LA CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 20/2013 de la Municipalité du 23 août 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 90'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur des trois niveaux du parking du Marché,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.- au maximum;

3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

4. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum par le compte de fonctionnement;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux refuse par 37 oui, 38 non et 4 abstentions les conclusions de ce préavis.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité prend évidemment acte du vote et le respecte en tout point. Elle a entendu les différents avis évoqués. Cet objet sera repris le plus rapidement possible, à tout le moins pour revenir devant le Conseil avec une communication pour peut-être préciser le calendrier dans lequel il serait judicieux, en regard des nouvelles technologies et de leur évolution, de faire les différents travaux évoqués, dans le droit fil de ce que M. Forclaz a dit. On va suivre cet objet et non pas l'abandonner, notamment par rapport à la qualité de l'éclairage du parking.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne promet évidemment pas de revenir au mois de décembre avec ce préavis. On doit reprendre cette question avec les techniciens, car il est vrai qu'il y a eu beaucoup de débats techniques, mais il s'engage à entendre le message du Conseil communal et l'on va travailler sur cela et revenir, dans les meilleurs délais, devant le Conseil.

7.3 sur le préavis No 25/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

**Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux**

**info@bschnider.com
www.bschnider.com**



021 963 30 97



021 963 44 93

**MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU**

**...AUSSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION**



**ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO - MONTREUX - 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM**

**FIN DE CHANTIERS
NETTOYAGES
JARDINAGE**



FACILITY SERVICES

021 691 33 66

www.hopp.ch

info@hopp.ch

Clin d'



Building, vos immeubles prennent de l'assurance

Agences de Vevey, Montreux, Chexbres et Blonay
François Cardinaux, Agent général
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey
T 021 925 33 00
www.vaudoise.ch



appetitable

Réservez une table depuis n'importe où!



www.appetitable.com

MULLER
www.mulleroptique.com

VERRES DE CONTACT
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTERIE
OPTIQUE

DU 26 AU 30 MARS 2014

VIVEZ L'EXPERIENCE MUSIC & SKI AVEC LES LUNETTES **CARRERA** RACING SKIET SUN

BABYSHAMBLE
KLAXONS
BRETON
MAD PROFESSOR
LEE SCRATCH
PERRY
BEN L'ONCLE SOUL
MASS HYSTERIA
THE SIENTS...

Recevez* un pass à l'achat d'une paire de lunettes solaires ou optiques Carrera.

*disponibilité limitée au 15 premiers preneurs

Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23
Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 30
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

nousska
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investor



Nousska Investissement SA | p.la. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux (Switzerland)
+41 21 963 38 23 | info@nousska.ch

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.



Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch



- BOUTIQUE EN LIGNE
- CIVETTE OUVERTE 7/7
- GRAVURE LASER



TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch



d'un montant de Fr. 133'000.- au maximum pour la mise en conformité de l'installation de ventilation désenfumage du parking du Marché selon les directives de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (rapp: M. Tal Luder);

La discussion est ouverte sur le rapport.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il y a parfois des votes où l'on se sent obligé d'analyser la chose de deux manières qui sont opposées. Il y en a une qui est de respecter les injonctions de l'ECA, qui d'ailleurs ont été suivies avec beaucoup de lenteur par la Municipalité et qui amènent à devoir voter oui pour un dispositif qui doit être renouvelé.

Et il y en a une autre, et M. Gétaz s'exprime à titre personnel de membre de la commission de gestion, qui l'amène à penser qu'il faudrait voter non et dire une fois pour toutes, parce que l'on retrouve ici cette très mauvaise habitude des préavis saucissonnés – le parking dont on parle c'est un seul parking, il est propriété de la ville – et lorsqu'il faut y procéder à de l'entretien, on pourrait quand même attendre d'avoir une vision générale.

La preuve en est que l'on saucissonne, mais pas bien en plus, puisque l'on retrouve, dans le même ordre du jour, deux préavis qui concernent le même objet évidemment pas pour les mêmes ques-

tions. Ce sont deux éléments d'entretien, mais on est quand même dans l'entretien d'un parking.

D'autant plus, et c'est cela qui dérange le plus M. Emmanuel Gétaz, c'est que dans les rapports on trouve des affirmations selon lesquelles, on va faire passer probablement par le budget encore d'autres éléments d'entretien, comme par exemple la peinture blanche, qui est une excellente idée, pour augmenter la luminosité dans les parkings.

Et pour M. Gétaz, il est vrai qu'en tant que membre de la commission de gestion, qui a soutenu la demande de la commission de gestion, de demander à la Municipalité de venir avec des préavis qui portent sur l'ensemble d'un objet et non pas avec un saucissonnage systématique, il est très gêné en voyant ce préavis et en sachant en plus qu'il y aura encore probablement dans le budget des peintures qui seront effectuées dans ce même endroit.

Finalement M. Emmanuel Gétaz s'abstiendra, car une fois il a envie de voter oui, une fois il a envie de voter non, mais il exprime sa mauvaise humeur en tant que membre de la commission de gestion pour la manière dont est géré l'ensemble des éléments d'entretien de ce parking.

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra ce préavis.

Ces travaux d'un montant de Fr. 133'000.- sont nécessaires à la mise en conformité de l'installation de ventilation désenfumage du parking du Marché selon les normes ECA.

Lors de la commission chargée de l'étude de ce préavis, certains doutes ont été émis par des commissaires sur le manque des travaux d'entretien.

En se donnant la peine de regarder le budget 2014, le compte 357 Parking du Marché, on remarque des travaux de peinture et carrelage des cages d'escaliers pour plus de Fr. 60'000.-.

Ce qui est à souligner, c'est la rentabilité de ce parking, pour cette année plus de Fr. 900'000.-. Là je suis en contradiction avec les chiffres qui ont été annoncés avant, mais enfin moi je les tiens des comptes de cette année.

Pour une valeur incendie actualisée à 12 millions, une prime incendie annuelle de Fr. 7'621.20.

Voilà un bon investissement bénéfique à notre population. Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

EN EXCLUSIVITÉ!

Le bois est le plus naturel des éléments. Et lorsqu'il est nuancé en couleur naissent les lunettes de FEB31st.

Ces lunettes en bois du nord de l'Italie sont disponibles dans plus de 2000 combinaisons de couleurs possibles.

Fabriqués de 13 couches, les montures de FEB31st font parties des plus fines et solides lunettes en bois du marché. Le bois utilisé est certifié FSC.



Jacques Blank et Thierry George
Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 29 29 - services@optic2000montreux.ch

À découvrir
chez votre opticien:
Optic 2000
Une nouvelle vision de la vie

NOVASTYLE SA
CUISINE & DRESSING



WWW.NOVASTYLE.CH

RUE DU THÉÂTRE 9 T. +41 21 560 89 52
CASINO DE MONTEUX F. +41 21 560 49 53
1820 MONTEUX info@novastyle.ch



QUI L'ÊT CRU

www.qlc.ch
Call center: +41 21 966 4466

FRUITS ET LÉGUMES

VOTRE DÉVOUÉ TEAM
UNI POUR MIEUX VOUS SERVIR







QLC Moret SHOP



RESTAURANT

Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



PIZZERIA

RIALTO

Fermé le lundi

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne ou Chinoise
Gambas

Chez Ricardo et Albina
Av. Mayor-Vautier 2
Tél. 021 964 32 02

Grillades au feu de bois

Pizzas au choix à l'emporter

1815 Clarens-Montreux
N°tel 079 601 98 86

tralala hotel

montreux

Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland

reservation@tralalahotel.ch
+41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale.”

Relais & Châteaux Victoria
Glion, sur Montreux



Vous accueille avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTEUX
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch



CAVE DES ROIS

«Grands Vins Suisses»
Grognez Marco & François
www.cavedesrois.ch



Les 4 Saisons

**Nouveau Pizzaiolo
Vincenzo**

**Nouveau Chef de Cuisine Ivica
(ancienne propriétaire
de la Siesta à Montreux)**

**Soirées Spéciales chaque premier
vendredi du mois
(Mars - Dégustation de vins bulgares,
Avril - Soirée Latino)**

Tél.: 021 963 63 83

Café-Restaurant



Perches du Léman
Risotto au fil des saisons
Chateaubriand

1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44
www.restaurant-du-basset.ch



Le Museum RESTAURANT





AU COEUR DE LA VIEILLE VILLE
VENEZ DÉCOUVRIR NOS SPÉCIALITÉS
AU RHYTHME DE VOTRE APPÉTIT
OUVERT TOUTES LES JOURS

LE CANTIN DU MUSEUM
4110 CHÂTEAUBRIAND
1820 MONTREUX

WWW.LEMUSEUM-RESTAURANT.CH
021 964 82 44
Tél. +41 21 964 82 44



FANROD

**Une vraie boucherie
aux produits faits maison!**

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46

P Fermé le jeudi

Le Paris-Londres

Omelette, bacon, tomate

8,50
CHF

Un sandwich chaud, audacieux et croustillant

Délifrance
Café et boulangerie à la Française

Place de la Paix, ch. du 16 avril – au-dessus de Coop - 1820 MONTREUX



CAFÉ-RESTAURANT DU PORT



Cuisine traditionnelle
au gré des saisons
Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch

Le Clos des Sources
Bienvenue en Alsace!

Le Touring Hôtel SPA
le Clos des Sources

SPA & Piscine & Wellness de 950m²
Forfait séjour SPA/Wellness et demi-pension de 78€ à 110€.

Hôtels au naturel

www.touringhotel.com

Route du Haut-Koenigsbourg – F-68590 THANNENKIRCH
Téléphone: 0033 / 3 / 89 73 10 01 - reservation@leclossedessources.com



Valable jusqu'au 03-mars 2014
NOS ACTIONS DE FÉVRIER

AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

plus d'actions à notre magasin...



CRISTALP
Fr. 3.90 6x75cl



PETITE ARVINE GRAND MÉTRAL
Valeis AOC
Fr. 12.90 75cl



WITTEKOP
Fr. 1.00 33cl

Ouverture: lun-ven 08h00 - 12h00 13h30-18h30
samedi 08h00 - 18h00

sa 08h00 - 18h00

Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevey - 021 925 85 04 - www.amstein.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



**DU JEUDI AU DIMANCHE, GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION DE
PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36



M. le Syndic Laurent Wehrli tient à réagir, sans vouloir du tout polémiquer avec M. Emmanuel Gétaz, et en comprenant l'état d'esprit de pouvoir venir, dans toute la mesure du possible, avec des préavis qui englobent, pour une certaine période, les différents travaux qui doivent être conduits. Pour le parking du Marché couvert, c'est justement ce qui avait été fait. Mais c'est avec de bonnes raisons que le Conseil en avait décidé ainsi, par voie d'amendements, et que l'éclairage avait été retiré de ce préavis complet, et le Conseil avait demandé alors un préavis ad hoc, qui a été refusé il y a quelques instants. Raison pour laquelle il y a eu cette conjonction de deux préavis traitant du même lieu, une fois pour l'éclairage, une fois pour l'extraction de fumée, et que l'on s'est retrouvé dans cette situation. Mais l'éclairage faisait partie du préavis global précédent.

Ensuite, c'est une question de philosophie, dont M. le Syndic est prêt à discuter une fois ou l'autre - mais qu'il connaît après avoir été 10 ans à la commission de gestion du Grand Conseil - philosophie partagée aussi à l'Etat de Vaud, de ce qui est à considérer comme un entretien dit courant, et qui par définition se doit d'être dans le budget, et pour la peinture ainsi que pour le carrelage, la Municipalité les a estimés comme faisant partie logiquement de l'entretien courant. Alors que l'extracteur de fumée, d'autant plus qu'il est exigé par un organisme paraétatique mais avec base légale et force de loi, paraissait devoir venir par voie de préavis, afin de donner des explications plus détaillées au travers d'un préavis, que pour du carrelage à remplacer et des travaux de peinture, assimilés à de l'entretien courant et mis dans le budget.

Il n'y a pas une volonté de saucissonner, il y a plutôt une volonté de respecter d'autres principes, entretien courant, respectivement investissement plus lourd, entretien plus lourd, d'autant plus quand il est appuyé par une exigence extérieure à la commune. Et de nouveau, la question de l'éclairage sorti du préavis global précédent pour le parking du Marché fait que, par les hasards du calendrier, l'on s'est retrouvé avec toutes ces questions dans l'ordre du jour de cette séance.

Mais M. le Syndic Laurent Wehrli relève que c'est un souci que la Municipalité partage, dans toute la mesure du possible. On le voit dans le 2m2c, certes il y a eu plusieurs préavis, mais qui ont été annoncés par étape. Il rappelle d'ailleurs qu'il avait été proposé en 2009, sauf erreur, de refaire un

préavis cadre comme en 2001 pour le Centre des congrès et le Conseil avait sollicité la Municipalité de venir plutôt par des préavis plus ramassés, avec des thématiques plus coordonnées, mais qui ne couvriraient pas tout un crédit cadre sur plusieurs années.

Il y a là, il est vrai, différentes manières de voir. M. le Syndic Laurent Wehrli est prêt à en discuter mais clairement il n'y a pas une volonté de la Municipalité de saucissonner dans ce cadre-là, pour "faire en sorte que le Conseil communal n'y voie vraiment plus rien".

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger, (ne pouvait pas résister à faire celle-là) déclare que l'on déduit donc, des propos de M. le Syndic Laurent Wehrli, que l'installation de désenfumage du parking du Marché n'est pas un système d'enfumage des Conseillers communaux!

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz remercie M. le Syndic Laurent Wehrli pour son explication, d'ailleurs elle le convainc en bonne partie. Il aimerait juste quand même rappeler que l'on parle là de 3 investissements, soit un qui sera au budget, un qui est de Fr. 90'000.-, un qui est de Fr. 130'000.-, en ce qui concerne le Centre des congrès on parle de millions, voire de dizaine de millions.

M. Gétaz trouve quand même, par rapport à la peinture, et si on parle de l'éclairage, on aurait pu mettre cela dedans et en même temps il conçoit qu'il y a une différence entre les investissements lourds, même si en l'occurrence ils ne sont pas très chers, et l'entretien courant.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Tal Luder, Président-rapporteur de la commission, prie de l'excuser pour le début de son rapport, car il faut bien lire : «Madame la Présidente...», et donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est par 9 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention que la commission chargée de l'examen de l'objet cité recommande au Conseil communal d'accepter la prise en considération de ce préavis.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 25/2013 de la Municipalité du 20 septembre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 133'000.- au maximum pour la mise en conformité de l'installation de ventilation désenfumage du

parking du Marché selon les directives de l'Etablissement Cantonal d'Assurance,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 133'000.- au maximum;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum par le compte de fonctionnement;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

7.4 sur le préavis No 26/2013 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey. (rapp: M. Yanick Hess);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion générale est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz déclare que Montreux Libre constate que la CIEHL va certes soutenir les investissements très importants qui sont nécessaires à la rénovation de la Salle del Castillo, mais que ce soutien du fonds intercommunal sera extrêmement réduit. Fr. 300'000.- sur plus de Fr. 17'000'000.-, cela n'est pas ce que l'on peut appeler une aide conséquente, c'est même en-dessous du minimum d'une vraie solidarité intercommunale.

Certes, il a été expliqué en commission que c'est Vevey qui a décidé de demander cette modeste somme, de peur d'un refus si la demande avait été plus élevée. Or Montreux risque de devoir engager des sommes encore beaucoup plus importantes que Vevey, lorsqu'il s'agira du 2m2c.

On s'inquiète donc de voir la solidarité intercommunale se manifester aussi chichement, car selon Montreux Libre, les investissements au 2m2c devront être engagés uniquement si une part importante est payée par l'ensemble de la région, voir également par le Canton.



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

Si Montreux a financé jusqu'à ce jour presque seul, pas tout à fait mais presque, la plus grande part des investissements pour le Centre de Congrès, devenu ensuite 2m2c, notre ville ne peut pas continuer à payer la quasi-totalité des factures futures.

Montreux Libre soutient donc l'aide de la CIEHL à la rénovation de la Salle del Castillo à Vevey. Mais ils craignent que ce soutien trop modeste ne devienne une référence pour le futur, et que Montreux ne puisse pas obtenir, pour le 2m2c, une aide intercommunale à la hauteur de ce qu'elle devrait logiquement être. Ce qui s'est passé pour Vevey démontre en tout cas que la solidarité de la région, pour le financement de ce genre de structure, semble à revoir.

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

On nous demande ce soir de reconnaître l'intérêt public régional des travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey et d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à leur financement, selon les modalités exposées dans ce préavis.

En 2012 la CIEHL avait déjà participé aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, c'est pourquoi le groupe UDC soutiendra ce préavis».

La discussion continue.

M. Yanick Hess relève que comme indiqué dans le rapport, il est vrai que l'apport de la CIEHL sur l'entier des 19,7 millions paraît un peu chiche, mais les chiffres retenus correspondent au 15% qui ont également été utilisés dans la réfection pour l'Auditorium Stravinski.

Il rappelle néanmoins qu'il n'y a pas de somme votée ce soir, il appartiendra à la CIEHL et à son Comité Directeur de décider du montant final alloué. Plusieurs commissaires ont fait des remarques dans ce sens-là, en disant que, toute proportion gardée, c'est comme si l'on finançait un autoradio sur l'achat d'un véhicule, mais il pourrait être possible de mettre plus.

M. Hess comprend bien les propos de M. Gétaz, et il pense que l'on doit et que l'on peut donner un signe dans ce sens-là. La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à dire quelques mots sur cette question de reconnaissance d'intérêt régional. M. Hess a dit une partie des éléments que M. Wehrli allait évoquer, à savoir que la clé de répartition utilisée sur les travaux à charge de la ville de Vevey, et pas forcément sur l'ensemble du montant, puisque comme on le sait, la situation sur le dossier de la Salle del Castillo est assez com-

plexe, correspond à la participation que l'on a obtenue dans le cadre de la tranche de travaux par rapport à l'Auditorium Stravinski.

La question ici c'est plus la comparaison entre Salle del Castillo et Salle Stravinski. Il rappelle que la commission de Veytaux proposait de refuser la reconnaissance de l'intérêt régional à ces travaux. Le Conseil communal de Veytaux, lundi dernier, n'a pas suivi sa commission et a reconnu quand même l'intérêt public régional, ce qui était nécessaire, puisqu'il faut l'unanimité pour que l'on puisse accorder cette reconnaissance d'intérêt public régional et donc les montants. Il y a d'autres communes qui ont rénové leur grande salle. Un autre exemple c'est la Tour-de-Peilz avec la Salle des Remparts qui, peu ou prou, est un peu plus à comparer avec la Salle del Castillo qu'avec l'Auditorium Stravinski. Il y a eu un certain nombre de débats, il est vrai, par rapport à cette notion de grande salle, de reconnaissance d'intérêt régional pour, à quelque part, les grandes salles de chaque commune.

Il est vrai que l'on pourrait se dire que l'Auditorium Stravinski c'est notre grande salle, il s'avère que l'on en a quand même d'autres. On a plusieurs salles de gymnastique dans différents villages, d'autres salles qui servent de grandes salles et il est vrai que la vocation de la salle Stravinski est clairement pour un autre type d'accueil que celui d'une grande salle, ne fut-ce que pour des manifestations d'échelle régionale.

C'est tout cela, en reprenant cette même proportion de 15%, qui a conduit à ce montant, qui peut apparaître chiche, si on peut le dire ainsi, mais qui d'un autre côté confirme pour cette salle, ce qui n'a pas été le cas pour les Remparts ou pour d'autres salles comme celle de St-Légier ou l'Ancien Stand de Blonay, peu ou prou comparables, c'est de reconnaître l'intérêt régional de cette salle, qui il est vrai est située sur la grande place de Vevey qui accueille un certain nombre de manifestations régionales et dans ce sens-là M. le Syndic Laurent Wehrli ne peut qu'inciter à suivre la proposition du Comité directeur de la CIEHL et la proposition de la commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, Président-rapporteur de la commission donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 26/2013 du 19 septembre 2013 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey,

Vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de reconnaître l'intérêt public régional des travaux de la rénovation de la Salle del Castillo à Vevey;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à leur financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.5 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Ch. Privet pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneau lumineux (rapp: M. Olivier Raduljica).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Au terme des discussions, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de cette motion.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 1 avis contraire la prise en considération de la motion de M. Ch. Privet pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneau lumineux.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

8.1 No 28/2013 relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 670'400.- aux fins d'acquérir une fraction de la parcelle No 452 de Montreux (date de la commission: le mardi 12 novembre 2013 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux);

La discussion est ouverte sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts: M. Yves Laurent Kundert

Membres: Mme Diansari Tschopp, MM. Patrick Aubort, Felice Calvo, René Chevalley, Florian Despond, Mario Gori,

François Pochon, Jean-Pierre Schmid, Domenico Silleri.

8.2 No 29/2013 relatif au budget communal ordinaire pour 2014 (date de la commission: le jeudi 31 octobre 2013 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux);

Cet objet est de la compétence de la COFIN, et cette dernière a déjà débuté ses travaux le 31 octobre dernier.

Mme la Présidente va procéder de la manière suivante, elle va d'abord donner la parole à la Municipalité, ensuite elle donnera la parole aux groupes, par ordre d'importance, pour leur déclaration, soit: PLR, Socialistes, les Verts, Montreux Libre et UDC.

Ensuite elle ouvrira la discussion générale et après chapitre par chapitre, en rappelant qu'elle n'attend que de brèves interventions. Elle demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire, ce qui n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

Présentation du budget par M. le Municipal Pierre Rochat

M. le Municipal Pierre Rochat souhaite tout de même, malgré l'heure tardive, faire une brève présentation du budget communal ordinaire pour 2014.

Il avait d'abord prévu de commencer son propos en déclarant qu'optimiste et entreprenante, désormais un peu plus factuelle, la Municipalité présente un budget 2014 qui continue heureusement de s'améliorer, et M. Pierre Rochat pense encore – et tous l'ont dit – que cette problématique de gestion des déchets est une problématique assez difficile à appréhender. Comme elle fait partie intégrante de ce budget, nous allons devoir

maintenant, bien sûr, tenir compte des décisions qui viennent d'être prises.

M. Pierre Rochat attire l'attention sur le fait que, en collaboration avec la Municipalité et la Commission des finances, la diminution de recettes que représente l'opération réalisée ce soir au niveau des déchets, devrait se chiffrer à Fr. 1'085'000.- net. Donc cette somme-là aggrave d'autant le déficit en l'état, à moins que l'on trouve des formes de compensation.

Encore une fois M. le Municipal Pierre Rochat reste très factuel. Le rôle du Municipal des finances c'est de tenir les comptes et s'adapter. Or si une chose est certaine c'est qu'évidemment les comptes s'inspirent de sciences relativement exactes, alors que le budget n'est jamais une science exacte, qu'il est fait de toute une série d'évaluations qu'il y aura lieu de partager.

Il commente ensuite quelques graphiques présentant les éléments saillants de ce budget.

Enfin M. le Municipal Pierre Rochat remercie l'assemblée pour son attention et déclare être, avec la Municipalité, à la disposition de la Commission des finances pour tous les renseignements qu'elle pourrait désirer.

Il profite de la présentation de ce budget pour remercier infiniment tous les services et leurs cadres pour le travail important qu'ils effectuent tout au long de l'année et pour leur collaboration à l'élaboration de ce budget. Il se réjouit du travail qui sera effectué avec la Commission des finances, afin de poursuivre correctement un système de gestion communale approprié.

La discussion continue.

M. Bernard Schmid déclare que le groupe PLR tient simplement et rapidement à remercier tous les services de la Commune qui ont été impliqués dans la réalisation de ce budget, en particulier le Service des finances et la Municipalité. On relève que dans la droite ligne de ce qui a été pratiqué les années passées, l'effort de transparence est conséquent. M. le Municipal Pierre Rochat a également fait cette présentation en séance de Commission des finances, telle qu'elle a été commentée et on l'apprécie énormément. On souhaite un bon travail à la Commission des finances dans ses études et on se réjouit de lire son rapport.

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Malgré le bilan déficitaire, il s'agit là d'un budget que le groupe socialiste pourra accepter. Nous constatons en effet que les prestations sociales sont tenues et que la situation des employés communaux n'est pas péjorée. Nous nous réjouissons de plus des efforts consentis dans le développement des structures d'accueil de la petite enfance.

Merci pour votre attention».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia ne pensait pas prendre la parole, il n'a donc rien préparé. Néanmoins, il souhaite bonne chance à la Commission des finances pour l'étude de ce préavis.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147



Retour d'hôpital, problème de santé.....

Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr.
17.50

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La première chose qu'on remarque en consultant le budget, hormis les belles perspectives de la future Maison de Quartier, c'est que ce dernier est déficitaire. Certes, la marge d'autofinancement est positive, mais elle reste très faible, surtout par rapport aux investissements que nous projetons d'effectuer. Même si comparaison n'est pas raison, je me permets de préciser que le budget de Vevey annonce un déficit de 4,2 millions de francs, mais une marge d'autofinancement de 4,6 millions. Ce n'est pas tant le déficit de nos voisins que j'envie, on s'en doute bien, mais plutôt l'autre partie des chiffres!

Il est d'autant plus important de s'interroger sur ces chiffres qu'ils ont été établis à la hausse. Ou certains diront que nous venons de les revoir à la baisse dans le cadre du débat sur la taxe au sac. C'est selon. Mais je rappelle que les amendements que nous avons votés sont financièrement neutres, puisqu'il s'agit de compenser les produits d'une nouvelle taxe, supplémentaire. Donc, par rapport à l'année précédente, on a surtout une très grosse augmentation de charges qui n'est pas liée à l'enlèvement des déchets.

Le préavis ne répond qu'en partie à la question. L'augmentation de la facture sociale n'est pas la seule responsable de l'augmentation des charges. M. le Municipal Pierre Rochat vient de nous détailler un peu mieux ces raisons, le tableau qu'il a présenté n'était pas dans le préavis.

La Municipalité explique en première, page du préavis, qu'elle entend faire respecter à ses services l'enveloppe budgétaire globale des dépenses de l'exercice 2012, en parlant notamment des «aides et subventions». En

page 5, on peut pourtant voir que le chapitre 36 Aides et subventions a augmenté de 3 millions de francs entre les comptes 2012 et le présent budget, soit environ 16% d'augmentation. Je dois avouer avoir de la peine à saisir le lien entre les pages 1 et 5, outre la reliure en plastique.

Le fait est que si nous n'arrivons pas à diminuer les charges, il nous faudra augmenter les revenus. Et cela doit se faire en première ligne par le biais de l'impôt, ce qui n'est jamais très agréable. Nous souhaitons donc que la Commission des finances se penche très sérieusement sur les raisons de l'augmentation des charges et se détermine sur la pertinence de celles-ci.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Madame la Présidente, chers collègues,

Je ferai court également, je prendrai plus la parole au mois de décembre. C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance du budget 2014, aujourd'hui légèrement meilleur que celui de 2013. Cependant, notre vote de ce soir concernant la taxe au sac aura un effet sur le présent budget.

Pour le groupe UDC nous avons un gros sujet de préoccupation, c'est la facture sociale à charge des communes, avec une contribution par habitant qui est passée de Fr. 783.- à Fr. 934.50 au budget 2014. Fr. 150.- d'augmentation, c'est-à-dire environ 20%. Il faut savoir que le social a dépassé aujourd'hui les coûts de la formation au niveau cantonal, et je trouve cela également préoccupant.

On nous dit, depuis plusieurs années, que l'on ne peut rien faire, que l'on doit subir, que ce sont des charges liées, je m'op-

pose à cette façon de voir les choses et le groupe UDC avec moi. Je trouve réellement cette situation préoccupante et j'invite la Municipalité à y être très attentive, elle est également représentée au niveau cantonal. Nous avons un député, mais qui de par son mandat de Président, ne peut pas vraiment s'exprimer cette année. Mais je pense qu'il est important que l'on fasse entendre notre voix au niveau du Canton. Je vous remercie».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente passe donc à la discussion chapitre par chapitre du document Budget 2014.

La Commission des finances siègera et rendra son rapport à la prochaine séance du Conseil. Mme la Présidente la remercie d'avance pour son travail.

8.3 No 30/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'un montant de Fr. 650'000.- au maximum, à prélever sur la provision correspondante, pour le renouvellement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un quatrième, nouveau (date de la commission: le mardi 12 novembre 2013 à 19 h.00 dans les locaux de la voirie à Chailly).

La discussion préalable est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence UDC: M. Christian Gagnat

Membres: Mmes Amiira Neff, Bibiana Streicher, MM. Stéphane Barbey, Alioune Diop, Denis Golaz, Michel Granato,

Chernex décroche le titre de «Champion suisse en combinaison d'engins cat B»

Le bel exploit du groupe «agrès-mixtes»

C'est un **grand** exploit pour un groupe de très jeunes gymnastes qui s'entraînent dans ce qui est sans doute l'une des plus **petites** salles de gymnastique du pays: le groupe «agrès-mixtes» des moins de 12 ans de la section de Chernex sur Montreux de la Fédération suisse de gymnastique vient de décrocher le titre de Champion suisse en combinaison d'engins cat B lors du dernier Championnat suisse de gymnastique de société Jeunesse de la Fédération Suisse de Gymnastique, à Heerbrugg (SG). Et cela de manière plus que brillante: avec une note finale de 9,23 pour sa performance en combinaisons d'engins.

Ce résultat est d'autant plus méritoire que ce groupe de filles et garçons, issu d'une société dont la naissance remonte à 1937, doit s'entraîner dans une salle de gym certes sympathique et conviviale mais aux dimensions restreintes. Ce qui oblige les monitrices, Laurence Gruaz, Sarah Borloz et Barbara Zimmermann, à rivaliser d'imagination et d'habileté lors de la préparation des exercices et concours.

Et Chernex récidive à la Coupe de Noël!

L'exploit réalisé à Heerbrugg est d'autant plus remarquable que le groupe «agrès-mixtes» a récidivé ce dernier week-end lors de la Coupe de Noël, le concours d'agrès individuel organisé à Burier (CESSEV) par la société de Vevey-Ancienne. 8 gymnastes sont montés sur le podium (3 x 1^{er}, 4 x 2^{ème}, 1 x 3^{ème}) tandis que les autres ont aussi réalisé d'excellents résultats et, au classement

par société, Chernex a remporté la Coupe de Noël pour la deuxième fois consécutive.



ROCH
sa

Maçonnerie - Béton armé
Raymond Roch
Rte de Brent 11, 1818 Chailly
Tél. 021/964 64 78
Natal 079/449 23 55
Fax 021/964 60 11

Perréaz
Paysagiste Sàrl

Rue de l'Arzillière 12
1822 Chermes
Tél. 021 581 28 02
Natal 078 824 19 16

Étanchéité Riviera Sàrl

Étanchéité Isolation Entretien/Toiture

Raphael Pagliuso
etancheiterivierasarl@bluewin.ch

Rue Industrielle 20 Tél. 021 963 34 27
1820 Montreux Natel 079 435 19 82

KIM Organisation
Piloter l'évolution et la stratégie d'entreprise
grâce à des tableaux de bord de Direction,
c'est possible avec

KAMINA SUITE
(démonstration gratuite - visite libre www.kamina-project.com)

Daniel Carrel +41 79 629 22 77
daniel.carrel@kim-organisation.ch
Philippe Umberti +41 79 443 59 60
phu@kim-organisation.ch
www.kim-organisation.ch

Bravata SA

**Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 Montreux 021 965 36 63
1895 Viernaz 024 481 11 13

Ocello
Constructions Sàrl

Génie civil Maçonnerie
Rénovation Bâtiment

Route des Colondalles 2 - 1820 Montreux
Tél. 079 138 29 84 - Fax 021 963 32 29
E-mail: ocelloconstructions@bluewin.ch

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

NICOLA
PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Nicola Iamartino
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

MITSUBISHI
MOTORS

Garage de la Tour
O. Ribordy Sàrl
Avenue des Mousquetaires 7
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 23 62

CARROSSERIE DU RONDPOINT SA

Jean-Luc Emch
Z.I. 1806 St-Légier - Rio Gredon
Tél. 021 943 40 63 - Fax 021 943 23 02
E-mail: carrosseriedurondpoint@bluewin.ch
www.carrosserie-du-rond-point.ch

Roulez Easy en Agility
KYMKO Agility 125
dès 2'990.- avec Top-Case

DOUSSE
MICHEL VELOS MOTOS
021 963 84 35 MONTREUX
Rue de l'Eglise-Catholique 7

Claudio Mammarella, Jean-Baptiste Piemontesi, Rudolf Thomann.

9 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu la réponse à l'interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de l'esplanade de Territet.

M. Alexandre Staeger est satisfait de la réponse de la Municipalité et l'en remercie. On a également reçu la réponse à l'interpellation de M. Marcel Jost intitulée «"Rêve party" dans les hauts de Montreux».

M. Marcel Jost est satisfait de la réponse de la Municipalité et l'en remercie.

9.1 Interpellation de Mme Sabine Leyvraz intitulée: «Quelle participation financière de la commune au SeMo du Chablais?»

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Dans le cadre de mon travail de prévention des comportements à risques auprès des jeunes dans le district d'Aigle, j'ai appris

que la Commune de Montreux est la seule de la région à n'avoir pas encore donné suite à une demande de soutien financier pour l'aménagement des nouveaux locaux du SeMo de Bex, géré par l'association Plate-forme Jeunesse.

Pour rappel, le SeMo ou semestre de motivation, est une structure qui a pour but d'accompagner les jeunes de 15 à 25 ans dans leur processus d'insertion sur le marché de l'emploi.

Leurs anciens locaux étant vétustes et non conformes selon l'inspection du travail, un déménagement était obligatoire. La demande de l'association Plate-Forme Jeunesse est donc unique et s'inscrit dans le cadre d'une levée de fonds beaucoup plus large.

Les locaux sont la propriété de la Fondation Chablaisienne d'Aide à l'Insertion et sont loués à l'Association Plate-forme Jeunesse pour un prix à peine plus élevé que son ancien loyer. Le SeMo de Bex est donc bien locataire de ces locaux industriels. L'association Plate-Forme Jeunesse n'a pris en charge que les coûts de leur aménagement interne puisque l'exploitation des SeMo est intégralement financée par le Canton, par le biais de l'Assurance Chômage.

De nombreux jeunes de notre Commune bénéficient de cette structure, au gré notamment des places disponibles ou de

leurs projets professionnels spécifiques (les ateliers diffèrent grandement d'un SeMo à l'autre...). Depuis trois ans, la part de jeunes Montreusiens a considérablement augmenté jusqu'à devenir la commune la plus représentée au SeMo de Bex, avec plus du quart des participants.

En effet, depuis la création du SeMo Riviera à Vevey, normalement les jeunes de Montreux allaient au SeMo à Vevey mais en raison de la très forte demande à l'échelle du canton, la structure lausannoise étant pleine, le Canton aiguille certains Lausannois sur Vevey tandis que les Montreusiens sont dirigés sur Bex.

Par cette interpellation, je souhaiterais poser à la Municipalité les questions suivantes:

- 1) Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas souhaité participer, du moins pour l'heure, au financement des nouveaux locaux du SeMo de Bex?
- 2) Je sais que le SeMo de Vevey envisage également de construire de nouveaux locaux à l'horizon 2015. La Municipalité a-t-elle étudié la possibilité de soutenir financièrement aussi bien le SeMo de Vevey que celui de Bex puisque des jeunes Montreusiens bénéficient des deux structures?
- 3) La Municipalité est-elle consciente que le SeMo profite à de nombreux jeunes



TAMOIL CLARENS

NOUVELLE GÉRANCE !

PLUS DE 30 SORTES DE SANDWICHES À LA MINUTE

SALADES À LA MINUTES

HOT-DOGS

BOULANGERIE

PRODUITS FRAIS

CHARCUTERIE

PRODUITS LAITIERS

PRODUITS RÉGIONAUX

TAMOIL CLARENS
RUE DU LAC 112
1815 CLARENS
TEL. 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE
LU-VE 06H-22H
SA-DI 07H-22H

qui auront ensuite plus de facilité à trouver un emploi et qui ne se retrouveront ainsi pas dans la rue ou à l'aide sociale?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien me fournir».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet répond qu'étant donné l'heure tardive la Municipalité répondra par écrit.

9.2 Interpellation de M. Marcel Jost concernant les APEMS

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

«Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Voilà plus d'une année, en juin 2012, nous adoptions les APEMS tels que présentés par la Municipalité.

A l'époque, nous, le groupe UDC, avions fait une remarque sur la répartition de la participation des parents à ces frais. On nous a répondu que c'était fait dans l'urgence, puisque cela devait être prêt pour la rentrée scolaire, mais que la répartition serait certainement revue.

Pour mémoire, 1 enfant placé 16 jours par mois coûte 8% du salaire pour un revenu de frs 3'001.-, mais un enfant dans les mêmes conditions coûte 3,2% du salaire pour un revenu de frs 9'000.-.

C'était cette différence qui nous avait surpris.

Questions

- 1) Qu'en est-il aujourd'hui, avez-vous revu et rajusté cette répartition?
- 2) Si oui comment et si non pourquoi?

Merci pour votre attention et vos réponses».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet déclare que la Municipalité répondra également par écrit à cette interpellation.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Suite à l'intervention de M. Hess (sous autres objets s'il y a lieu lors de notre dernier conseil), je tiens à préciser et compléter les points suivants:

Pour rappel: M. Hess est l'instigateur de la demande d'une seule commission pour le traitement de ces 4 rapports, soit les rapports concernant les postulats de M. Gilles Marco. Il rajoute dans son intervention que c'était par souci d'efficacité et aussi de coûts. Il parle d'une erreur de jeunesse. Ce qui est plus désolant, c'est qu'il intervient au Conseil communal alors qu'à aucun moment il ne s'est muni de sa plume ou de son téléphone pour signaler ce problème à la CCO ou encore à son répondant politique, soit M. Yves Depallens. (Au passage, je profite de remercier tous ceux qui l'ont fait cette dernière année et qui nous ont aidé à faire de ce site ce qu'il est). Nous aurions pu alors lui répondre ce qui suit:

Au nom de la CCO, je rappelle qu'un logiciel qui gère des données est binaire, il fait ce que l'on lui dit de faire, il ne réfléchit pas de lui-même.

Lorsque nous avons commencé à créer l'architecture informatique de notre Workflow, nous avons programmé qu'une commission soit établie pour rapporter sur un sujet (que cela soit un préavis, une motion, un postulat) qui ensuite fait l'objet d'un rapport. C'est sur cette base que nous avons développé les processus ainsi que la gestion des jetons de présence, conformément au règlement du conseil communal, validé par ce dernier.

Je fais remarquer à M. Yanick Hess qu'il n'avait jamais été question à ce moment-là de créer une commission pour gérer plusieurs objets. La première exception s'est produite cette année lorsque la Municipalité nous a proposé de soumettre à une commission plusieurs objets en suspens.

A ce moment-là, nous avons été conscients qu'il fallait pouvoir intégrer cette information au niveau du logiciel. Comme nous travaillons constamment à améliorer celui-ci, comme vous venez de le voir, cette information a été intégrée au tableau de bord et fait partie des corrections encore à considérer dans nos prochaines versions. Si j'insiste là-dessus, c'est que ces exceptions n'existaient pas lorsque nous avons créé l'architecture du site.

J'en profite par contre pour préciser qu'un rapport doit être obligatoirement rédigé pour un postulat. Alors que le président de la commission avait justement rédigé un seul et unique rapport, il lui a été fortement suggéré, par diverses sources, de rédiger 4 rapports pour des raisons essentiellement juridiques.

Il a donc fallu créer 4 commissions pour relier les postulats aux rapports en question et la commission en a été informée par le président de cette commission le samedi matin avant la remise des rapports.

Compte tenu de tout ce que je viens de dire, les membres de droite n'auront pas à refuser de toucher personnellement Fr. 200.- puisque vous ne toucherez donc que Fr. 50.- selon notre règlement (une commission). Donc pas d'économie car pas de dépenses.

En conclusion, sachez que depuis 2 ans, les membres de la CCO, 5 en tout, travaillent sans relâche à ce que vous puissiez avoir un outil de travail performant et efficace. 5 personnes qui ont fait de nombreuses heures de bénévolat... et qui sont fiers aujourd'hui du résultat. Nous souhaiterions aujourd'hui être reconnus à la juste valeur du travail effectué et en tant que Présidente, je souhaiterais que nous ne devions plus nous justifier devant les attaques constantes de certains de nos collègues, qui pour des raisons obscures, ne cessent de vouloir nous prendre en défaut.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne nuit».

Applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 23h50.



le parasol
Centre d'accueil temporaire

**Un accueil de jour
personnalisé
du lundi au vendredi**

Avenue du casino 25
1820 Montreux
021 962 00 08
respcat@leparasol.ch

*Il faut ajouter de la vie à ses années
et non des années à sa vie.*

Extrait du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2013.
La version complète du procès-verbal peut être obtenue
au greffe municipal.



GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch



COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET
COMMERCIALE DU GAZ SA

www.holdigaz.ch



Faites-vous conseiller: 0800 082 082

gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



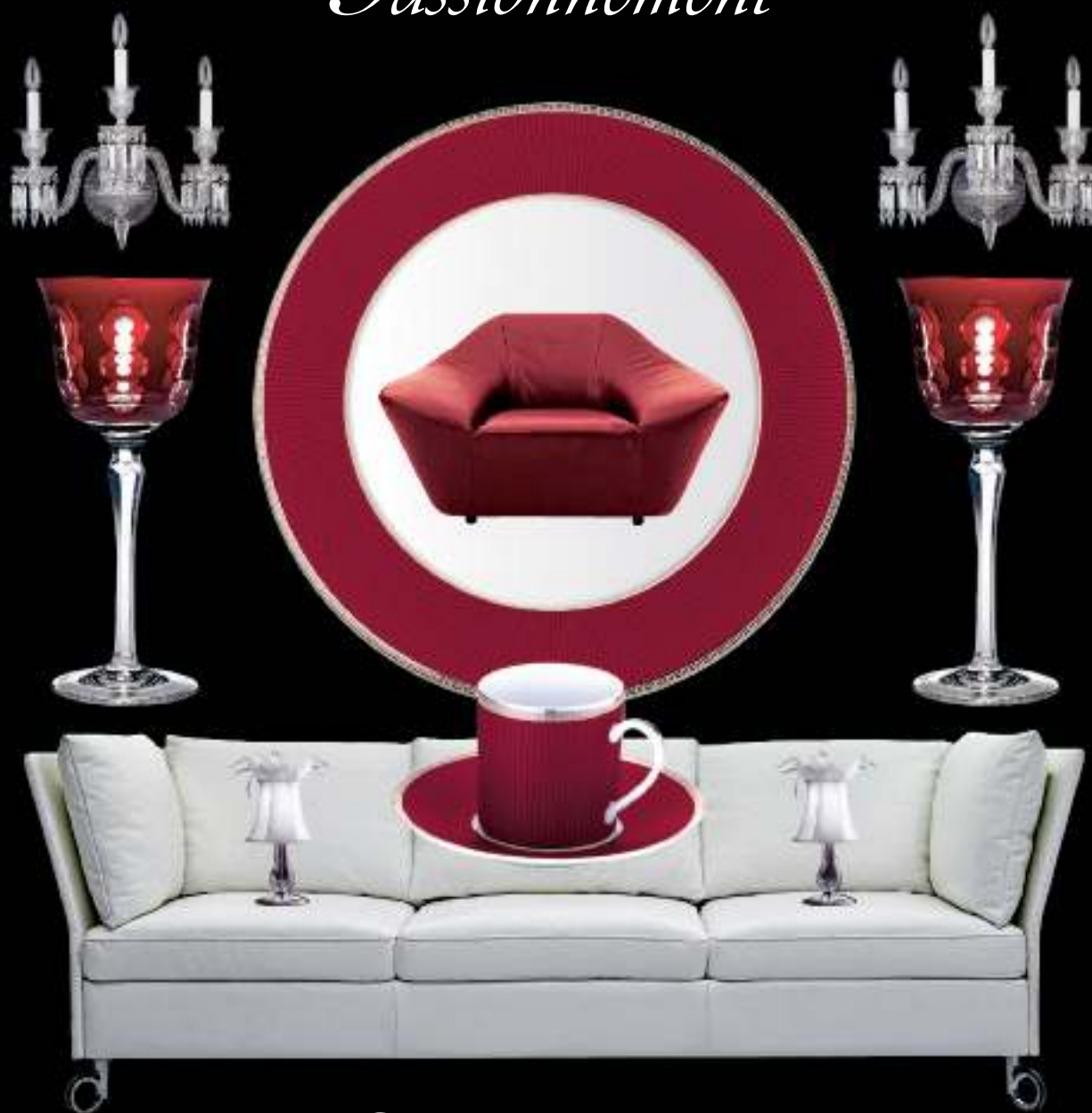
ébénisterie agencement menuiserie





MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnément



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO • 1820 MONTREUX • 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM